



Organisation  
internationale  
du Travail



« **Projet inter agences pour l'amélioration de la situation des enfants à risques au Sénégal** »

# Amélioration de la situation des enfants à risques au Sénégal

**Analyse des effets et des bonnes pratiques du projet inter agences BIT/UNICEF dans la commune de Mboro et les communautés rurales de Darou Khoudoss, Taïba Ndiaye et Ngoundiane (région de Thiès)**



Programme international  
pour l'abolition du  
travail des enfants

Décembre 2012





Organisation  
internationale  
du Travail



**« Projet inter agences pour l'amélioration de la  
situation des enfants à risques au Sénégal »**

# **Amélioration de la situation des enfants à risques au Sénégal**

**Analyse des effets et des bonnes pratiques du projet inter agences  
BIT/UNICEF dans la commune de Mboro et les communautés rurales  
de Darou Khoudoss, Taïba Ndiaye et Ngoundiane  
(région de Thiès)**

Copyright © Organisation internationale du Travail 2014  
Première édition 2014

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: [pubdroit@ilo.org](mailto:pubdroit@ilo.org). Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site [www.ifrro.org](http://www.ifrro.org) afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

---

Données de catalogage avant publication du BIT

Amélioration de la situation des enfants à risques au Sénégal : analyse des effets et des bonnes pratiques du projet inter agences IPEC-BIT/UNICEF dans la commune de Mboro et les communautés rurales de Darou Khoudoss, Taïba Ndiaye et Ngoundiane (région de Thiès) / Organisation internationale du Travail, Programme international pour l'abolition du travail des enfants ; Equipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour l'Afrique occidentale et bureau de pays de l'OIT pour le Sénégal, le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Togo ; UNICEF. - Dakar: OIT, 2014

ISBN 9789222284719; 9789222284726 (web pdf)

International Labour Organization; ILO International Programme on the Elimination of Child Labour; ILO DWT for West Africa and ILO Country Office for Senegal, Benin, Burkina Faso, Cape Verde, Côte d'Ivoire, Guinea, Guinea Bissau, Mali, Mauritania, Niger and Togo; UNICEF

travail des enfants / enfants / scolarité / évaluation de projet / rôle de l'OIT / FISE / zone rurale / Sénégal

13.01.2

---

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: [pubvente@ilo.org](mailto:pubvente@ilo.org).

Visitez notre site Web: [www.ilo.org/publns](http://www.ilo.org/publns).

---

Étude réalisée, sous la supervision de monsieur Aliou Seck, coordonnateur du Projet inter-agences pour l'amélioration de la situation à risques au Sénégal, par le CABINET DEVELOPMENT CONSULTING GROUP.

Supervision de l'édition : Djibril Ndiaye et Caroline Kane

Photos Bit

Imprimé au Sénégal

Sommaire	5
Liste des tableaux	6
Liste des graphiques	6
Liste des photos	6
Acronymes	7
Avant-propos	9
I. Contexte et justification	18
II. Définition des concepts clés	20
III. Cadre général de l'étude	22
a. Présentation du projet	22
b. Objectifs et portée de l'étude d'impact	22
c. Méthodologie	23
d. Présentation de la zone d'étude	24
IV. Analyse de la pertinence du projet	28
V. Analyse de l'efficacité des actions de promotion de la sécurité humaine : le cas des enfants à risques	29
5.1 Efficacité de la stratégie d'intervention	29
5.2 Efficacité dans l'atteinte des résultats	30
VI. Analyse de l'efficience	32
VII. Analyse de l'impact du projet	33
a. Impact sur le travail des enfants	34
b. Impact sur la scolarisation des enfants de 5 à 17 ans	36
c. Impact sur l'éducation non formelle	37
d. Impact sur la réinsertion et/ou la formation qualifiante	39
e. L'environnement familial des enfants	42
VIII. Analyse de la durabilité	43
<b>Annexes</b>	62
Annexe 1 : Guide d'entretien pour les interviews approfondies (IA)	63
Annexe 2 : Questionnaire destiné aux ménages	66

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Situation du travail des enfants de l'échantillon après intervention du projet (par groupe d'âge et par sexe)	35
Tableau 2 : Situation actuelle des enfants retirés du système éducatif non formel selon le sexe et le groupe d'âge	37

## Liste des graphiques

Figure 1 : Localisation des zones couvertes par l'étude	25
Figure 2 : Évolution de la situation des enfants enquêtés	33
Figure 3 : Évolution de la situation des enfants non bénéficiaires du projet enquêtés.	35
Figure 4 : Proportion des enfants retirés du travail selon l'âge et le sexe	37
Figure 5 : Facteurs déterminants de l'évolution positive de la scolarisation des enfants	38
Figure 6 : Proportion d'enfants retirés de l'école non formelle	40
Figure 7 : Répartition des enfants qui s'adonnent à la formation qualifiante en fonction de l'activité exercée avant l'intervention du projet	41
Figure 8 : Répartition des enfants insérés dans la formation qualifiante selon l'âge	43
Figure 9 : Comment appréciez-vous le mode d'intervention du projet	43
Figure 10 : Pensez vous que les activités menées par le projet seraient poursuivies par d'autres Organisations à la fin de ce projet	53
Figure 11 : Les structures capables de pérenniser les activités du projet	54

## Liste des photos

Photo 1 : La commission locale de Darou Khoudoss	29
Photo 2 : Atelier de restitution des résultats du recensement des enfants 5-17 ans au CDPE de Thiès	32
Photo 3 : Atelier d'apprentissage en construction métallique	39

<b>DCG</b>	Development Consulting Group
<b>BIT</b>	Bureau international du Travail
<b>ABA</b>	Area Based Approach
<b>AE</b>	Agence d'exécution
<b>AGR</b>	Activité génératrice de Revenus
<b>APE</b>	Association des Parents d'élève
<b>ASC</b>	Association socioculturelle
<b>CI</b>	Cours d'Initiation
<b>CR</b>	Communauté Rurale
<b>DSRP</b>	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>FCFA</b>	Franc CFA
<b>GERME</b>	Groupes d'Entraînement et de Réflexion au Management des Entreprises
<b>GIE</b>	Groupement d'Intérêt économique
<b>GPF</b>	Groupement de promotion féminine
<b>ICS</b>	Industries chimiques du Sénégal
<b>IPEC</b>	Programme international pour l'abolition du travail des enfants
<b>OIT</b>	Organisation internationale du Travail
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>PA</b>	Plan d'Action
<b>PFTE</b>	Pires formes de Travail des enfants
<b>SFD</b>	Système financier décentralisé
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations unies pour l'Enfance
<b>UNTFHS</b>	Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour la sécurité humaine



Cette présente étude découle de l'intervention du Projet inter agences BIT-UNICEF pour l'amélioration de la situation des enfants à risques au Sénégal, financé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour la Sécurité humaine.

Elle a été réalisée suivant la méthode quasi-expérimentale avec un groupe expérimental et un groupe de comparaison, en s'appuyant sur un échantillon de 400 ménages au total qui ont servi de base à la collecte de données.

Les résultats ainsi obtenus ont fait l'objet d'une restitution auprès de toutes les parties prenantes à savoir : les ministères en charge du Travail et de l'Enfance, les Organisations d'employeurs et de travailleurs, les Agences d'exécution, les Organisations de la société civile et les Collectivités locales.

Réalisée par le Cabinet Development Consulting Group (DCG), sous la supervision du coordonnateur du Projet, l'étude a pour but de mesurer et d'analyser les effets des interventions du projet sur le phénomène du travail des enfants dans les Communautés rurales de Ngoundiane, Taiba Ndiaye Ndiaye et Darou Khoudoss ainsi que dans la Commune de Mboro.

L'équipe technique du projet, tient à remercier Monsieur François Murangira, directeur du Bureau-pays de l'OIT à Dakar (ETD-BP-Dakar) du soutien qu'il a apporté tout au long de la mise en œuvre du projet et Madame Vera Perdigao-Paquete, spécialiste technique principale Travail des enfants, pour l'appui technique et les conseils prodigués dans la production de ce document.

Ces remerciements s'adressent également à la cellule de communication de l'ETD-BP-Dakar qui a assuré l'édition et le suivi de la publication.



L'objectif principal de cette étude est de mesurer l'effet des interventions du projet inter-agences sur les enfants à risques âgés de 5 à moins de 18 ans ou astreints au travail ainsi que sur leurs parents, dans la Commune de Mboro et les Communautés rurales de Taïba Ndiaye, Ngoundiane et Darou Khoudoss.

La première partie, après avoir dressé le cadre contextuel de l'étude, présente la méthodologie utilisée qui repose sur un échantillonnage aléatoire simple ayant permis de sélectionner 100 ménages par collectivité locale, soit 400 ménages au total qui ont servi de base à la collecte de données. Ce nombre restreint a été choisi compte tenu de la durée relativement courte de l'étude. Pour mesurer l'effet dudit projet, la méthode quasi-expérimentale a été utilisée avec un groupe expérimental et un groupe de comparaison.

Les autres dimensions liées à la pertinence, à l'efficacité, à l'efficience et à la durabilité des actions du projet ont été au préalable évaluées.

La deuxième partie de l'étude porte sur les points suivants :

## - La pertinence

La pertinence du projet a été établie eu égard au nombre d'enfants économiquement actifs très élevé dans la région de Thiès. En effet, selon l'enquête nationale sur le travail des enfants réalisée par l'Agence nationale des Statistiques et de la Démographie en 2005 36,7 % des enfants âgés de 5 à 17 ans (soit 1.378.524 enfants) ont mené une activité économique au cours des 12 derniers mois. Pour la région de Thiès ce taux est de 33,5% selon cette enquête. À cela, s'ajoutent les conclusions de l'Enquête de base sur les pires formes de travail des enfants dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche maritime artisanale et du travail domestique en juin 2007, qui montrent que sur les 584 107 enfants économiquement actifs des zones étudiées, la région de Thiès venait en tête avec un taux de 58,6%.

## - L'efficacité

Les résultats révèlent, de façon générale, que près de 90% des chefs de ménage jugent bonne l'approche ABA (Area Based Approach en anglais ou Approche basée sur la Zone en français) utilisée par le projet car elle a permis de toucher différents aspects en rapport avec le travail des enfants.

Ces résultats ont aussi montré que le projet a été efficace, puisque la quasi-totalité des résultats planifiés ont été atteints, à l'exception du résultat relatif à l'expérimentation d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants (SOSTE). Cela est dû à la courte durée du projet et a justifié l'extension de ce projet pour la mise en œuvre d'un SOSTE expérimental, point nodal de l'ABA.

Ainsi le projet a permis d'installer auprès des acteurs et des bénéficiaires une prise de conscience accrue quant à la nécessité d'empêcher le travail des enfants et également d'initier des actions pilotes pouvant être dupliquées à plus large échelle. Le retrait des enfants a été facilité par un dispositif d'information (Communication pour un Changement de Comportement) et une implication de toutes les parties prenantes des zones d'intervention.

Le projet a permis d'installer une plus grande prise de conscience quant au respect des droits de l'enfant (éducation, santé,...), mais aussi et surtout de prévenir le travail des enfants (enfants empêchés de tomber dans le travail). Par exemple à Mboro, le projet a permis la restauration de la responsabilité parentale sur l'éducation des enfants avec l'appui technique de l'Agence d'Exécution (AE) et le suivi de proximité de la commission locale et des comités de veille.

Les réalisations du projet ont permis une amélioration de l'environnement éducatif et une augmentation du taux de fréquentation grâce, notamment, à une forte implication des badiénu gox dans l'inscription des enfants à l'état civil

## - L'efficience

Grâce au système de travail instauré avec les agences d'exécution, notamment les plans de travail et les rapports techniques et financiers, ainsi qu'au bon système de suivi de terrain, il est permis d'affirmer que le projet a été efficace. Cependant, il n'a pas été possible de comparer le coût unitaire par enfant retiré ou prévenu du projet avec d'autres projets similaires évoluant dans la zone. Par ailleurs, l'efficience a quelque peu été amoindrie par l'absence de mutualisation des ressources des AE qui intervenaient dans les mêmes zones et sur les mêmes cibles.

Quant aux effets du projet, les données ci-après montrent que le projet a contribué à :

- un accroissement du taux de fréquentation scolaire dans le système éducatif formel (+13 points) ;
- un accroissement du taux de fréquentation dans la formation qualifiante (+16 points) ;
- une réduction du taux de déperdition scolaire (-10 points) ;
- une réduction du taux de travail des enfants (-4 points).

Ces données indiquent que les effets enregistrés, au niveau du retrait des enfants du travail, sont faibles du fait de raisons socio-culturelles liées au problème du travail des enfants. Cependant, compte tenu du délai d'exécution très court du projet, ce résultat est important. Il convient de signaler que chaque variable a fait l'objet

d'une analyse concernant les déterminants, les facteurs explicatifs et la désagrégation des effectifs par sexe et par âge.

La troisième partie de l'étude a porté sur l'analyse de trois bonnes pratiques émergentes notées dans la mise en œuvre du projet. Il s'agit de l'intervention d'ABETAS, d'ANAFa et de l'institutionnalisation des commissions locales dans les Collectivités locales.

### **- L'intervention d'ABETAS**

L'ONG ABETAS a mis en place une stratégie basée d'une part, sur le renforcement du curriculum de l'éducation arabe et coranique par l'introduction de l'alphabétisation fonctionnelle en français dans les daaras et, d'autre part, sur l'offre d'alternatives de formations qualifiantes aux pensionnaires et des possibilités de développement d'activités génératrices de revenus aux maîtres d'enseignement communément appelés « Serigne daara ». Aux fins de prévenir les pires formes de travail des enfants, la bonne pratique a été de mettre en place un mécanisme pour améliorer les conditions de vie et d'apprentissage des enfants talibés exploités par la mendicité dans les daaras dans la Commune de Mboro et les Communautés rurales de Ngoundiane, Taïba Ndiaye et Darou Khoudoss. Le statut de maîtres arabes des principaux responsables de l'Agence d'exécution a grandement facilité le déroulement des activités sur le terrain. En effet, en utilisant l'arabe comme langue de communication et en s'appuyant sur les préceptes de l'islam et les sourates du Coran, les responsables de l'Agence d'exécution ont su prévaloir une certaine légitimité et construire le message qui sied pour sensibiliser et faire approprier les objectifs du programme d'action aux Maîtres coraniques, qui assimilent souvent la lutte contre la mendicité à de l'hostilité vis-à-vis de la religion musulmane.

### **- L'intervention d'ANAFa**

En parfaite collaboration avec l'IDEN de Tivaouane, l'ANAFa s'est appuyé sur le levier de l'éducation non formelle en vue d'offrir des alternatives d'éducation aux enfants déscolarisés et non scolarisés, victimes de travail. La bonne pratique a été de développer à travers le programme d'action des mécanismes susceptibles de prévenir les pires formes de travail des enfants par le biais de l'éducation de base non formelle qui comporte deux composantes : l'enseignement dans les écoles communautaires de base et l'alphabétisation fonctionnelle. Un programme d'alphabétisation fonctionnelle a été destiné aux parents des quatre (4) collectivités locales bénéficiaires du programme d'action. Chaque collectivité locale a abrité 3 classes d'alphabétisation fonctionnelle sur une période de quatre(4) mois pour alphabétiser des parents d'enfants

retirés des pires formes de travail afin de les doter de compétences leur permettant de développer des AGR.

### **- Les Commissions locales**

La mise en œuvre du projet inter agences BIT-UNICEF a permis d'expérimenter à travers la mise en place de commissions locales, une dynamique de lutte contre le travail des enfants qui a donné des résultats satisfaisants. Ces organes ont permis l'implication des différentes couches sociales que composent les communautés cibles et bénéficiaires, des autorités locales, des organisations communautaires de base, des partenaires au développement présents dans la zone cible, des organisations professionnelles locales, et des enfants eux-mêmes durant tout le processus du projet et le suivi. Les commissions locales fonctionnent sur la base d'une dynamique d'échange, de concertation et de partage pour l'atteinte de l'objectif d'une élimination effective du travail des enfants dans les localités d'intervention selon une démarche participative et inclusive. Un bureau ou secrétariat exécutif a été élu de manière collégiale par les membres de chacune des quatre commissions locales pour constituer la section technique et administrative. La commission est présidée par le Chef de la Collectivité locale ou son représentant.

En termes de leçons apprises l'étude a montré que la population locale de la zone d'intervention du projet s'est bien appropriée le projet et a participé avec engouement dans la mise en œuvre des activités auxquelles elle a été impliquée.

Cependant, la mise en œuvre du projet s'est faite suivant une stratégie faisant intervenir plusieurs Agences d'exécution. Certes celle-ci présente des avantages, cependant, le manque de coordination dans la planification des activités a été à l'origine d'activités similaires qui ont affecté l'efficacité du projet.

En outre, l'implication des commissions locales dans les activités n'a été effectivement appliquée que par l'ONG principale dans chaque collectivité locale. Les autres l'ont fait dans une moindre mesure, allant jusqu'à ignorer la commission.

Par ailleurs, il a été déploré la courte durée du programme et la faiblesse des moyens d'action qui ont limité le nombre de bénéficiaires directs du projet.

Au terme de l'analyse, les recommandations ci-après ont été formulées :

- coordonner la planification des activités des différentes ONG qui interviennent dans une communauté rurale pour éviter les dualités ;

- préciser aux AE l'obligation d'impliquer fortement la commission locale durant toutes les étapes du déroulement de leurs cahiers de charge ;
- appuyer les commissions locales en moyens de communication et de déplacement pour leur permettre une plus grande efficacité ;
- évaluer de manière précise les coûts de la formation qualifiante selon les structures pour garantir un apprentissage complet à l'enfant inséré ;
- vérifier l'effectivité de l'utilisation du matériel de protection des enfants insérés dans les ateliers ;
- mettre en place des classes d'alphabétisation pour les enfants insérés dans les ateliers afin de faciliter la tâche aux formateurs ;
- faire le suivi des enfants insérés dans les ateliers et centres de formation qualifiante.

Dès 1998, le Sénégal, appuyé par le Bureau international du Travail, a systématisé la lutte contre le travail des enfants par la prise d'initiatives ciblées, articulées autour des stratégies de la prévention du phénomène et aussi du retrait de ce système des enfants astreints aux pires formes de travail.

À ce titre, il a été entrepris le renforcement du cadre juridique et réglementaire régissant le travail des enfants par la ratification des Conventions n°138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi en décembre 1999 et n°182 relative aux pires formes de travail des enfants, en juin 2000. Bien avant, en juillet 1990, le Sénégal avait déjà ratifié la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. Faisant suite à ces ratifications, le ministère en charge du Travail a publié quatre arrêtés ministériels en juin 2003 déterminant l'âge minimum d'admission à diverses catégories de travaux, les types de travaux interdits aux enfants, ainsi que la liste officielle des travaux dangereux.

C'est dans cette dynamique que la liste des sept catégories d'activités relevant des pires formes de travail des enfants a été publiée sous forme d'arrêté ministériel, en juin 2003, sur la base des activités répertoriées en décembre 2001. Il s'agit :

- de la mendicité exercée par des enfants pour le compte de tiers ;
- du travail forcé ou exercé en servitude par des enfants pour le compte de tiers (prostitution, production ou actes pornographiques, production et vente de drogues, activités illicites,...) ;
- des travaux très pénibles exercés par des enfants (travaux domestiques précoces, très pénibles, très dangereux ou exposant les enfants à des abus physiques, chimiques ou sexuels, travaux souterrains, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses, travaux effectués de manière confinée ou isolée, durant de longues heures ou la nuit, travaux impliquant le port de lourdes charges, concassage de pierres, orpaillage,...) ;
- des travaux très dangereux exercés par des enfants (travaux domestiques précoces, très pénibles, très dangereux ou exposant les enfants à des abus physiques, chimiques ou sexuels, manipulation, transport et utilisation de produits chimiques et biologiques toxiques, manipulation d'outils et de machines complexes,...) ;
- du transport public de biens et de personnes exercé par des enfants ;
- de la récupération de déchets et ordures par des enfants ;
- de l'abattage des animaux par des enfants.

En avril 2005, le gouvernement a adopté la loi contre la traite des personnes et les pratiques assimilées (y compris la mendicité des enfants).

Parallèlement au renforcement du cadre juridique, le cadre institutionnel a été réaménagé en vue d'un meilleur ancrage des activités à travers la création du Comité directeur national, lequel comité a été remplacé en 2005 par le Comité intersectoriel national composé de trente six institutions publiques, de la société civile, des Employeurs, des Travailleurs et des Agences du système des Nations unies.

Dans cette mouvance, il a été créé la Cellule de Coordination de la lutte contre le travail des enfants au niveau de la Direction du Travail pour assurer le suivi de la lutte contre le travail des enfants au niveau du ministère en charge du Travail.

Pour consolider toutes ces initiatives et mettre en cohérence toutes les interventions, il a été élaboré un Plan cadre national de lutte contre le travail des enfants en 2005. Ce Plan cadre a été actualisé et adopté officiellement par le Gouvernement au mois de décembre 2012.

Par ailleurs, au-delà de la mise en place d'un cadre juridique et organisationnel cohérent, la volonté politique du Gouvernement du Sénégal à mettre fin au travail des enfants s'est traduite également par le développement de modèles d'intervention pilotes, la conduite d'enquêtes et de recherches en vue de mieux cerner le phénomène et l'inscription du nombre d'enfants astreints aux pires formes de travail comme un indicateur dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté- DSRPII 2006-2009.

Avec le concours du Programme IPEC du BIT, l'initiation d'un partenariat stratégique avec les acteurs sociaux, les Syndicats, le Patronat, le Réseau des parlementaires pour la population et le développement, le Centre de Formation judiciaire et le Réseau de journalistes pour la protection des droits de l'enfant, les ONG et les communautés de base a été aussi un axe fort de cette lutte.

C'est dire que le Sénégal, au cours de la dernière décennie, a progressivement intégré la lutte contre le travail des enfants, non seulement au niveau des programmes opérationnels mais aussi et surtout dans les cadres globaux de développement. C'est ainsi que le travail des enfants a été défini comme un indicateur dans le cadre des documents de politique comme le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté I.

Ce faisant, il en a capitalisé une expérience diversifiée sur laquelle s'est bâtie le projet Inter Agences, exécuté par le BIT et l'UNICEF au Sénégal, dans la région de Thiès. Ce projet, tout en restant dans les grandes orientations stratégiques définies en la matière, s'est évertué à expérimenter une nouvelle approche méthodologique pour asseoir les bases d'un système de lutte plus efficace contre le travail des enfants.

Le présent rapport est une évaluation d'effets de la mise en œuvre du projet ainsi que de la capitalisation de bonnes pratiques identifiées lors du processus. Il est structuré en cinq grandes parties ci-après :

- 1- Introduction
- 2- Première partie : Cadre contextuel, conceptuel et méthodologique
- 3- Deuxième partie : Effets de la mise en œuvre du projet
- 4- Troisième partie : Capitalisation de bonnes pratiques
- 5- Leçons apprises et recommandations



# PREMIÈRE PARTIE

CADRE CONTEXTUEL, CONCEPTUEL ET MÉTHODOLOGIQUE

Au Sénégal, les causes du travail des enfants sont multiples. Elles sont liées dans une grande mesure, à la pauvreté, à l'offre insuffisante de services sociaux de base (santé et éducation) et à des facteurs socioculturels liés aux us et coutumes. La situation de pauvreté dans laquelle vit l'écrasante majorité de la population a fait en sorte que les enfants, en tant que main-d'œuvre, se trouvent au cœur du système de reproduction sociale des ménages.

Les Institutions comme le BIT et l'UNICEF ont eu à commanditer, durant cette dernière décennie, des études pour disposer de plus d'informations sur le travail des enfants au Sénégal. Ces informations portent, entre autres, sur l'ampleur du phénomène, les secteurs d'activités concernés et les caractéristiques du travail des enfants et l'environnement de protection juridique des enfants.

Ces enquêtes et recherches ont eu pour objectif principal de mieux éclairer la situation des enfants vulnérables par la production de données fiables, qui ont permis d'asseoir des stratégies efficaces de protection des enfants exploités dans les pires formes de travail et de procéder aux réformes de la législation nationale afin de se conformer aux instruments juridiques internationaux, en particulier les Conventions n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et n° 182 sur les pires formes de travail des enfants.

C'est ainsi que selon l'enquête réalisée par le BIT en collaboration avec l'ANSD, le nombre d'enfants astreints au travail a été estimé à 1.378.724 en 2005. Ce nombre traduit l'ampleur du phénomène mais aussi la nécessité et l'urgence d'y mettre un terme au regard des menaces graves qu'il fait peser sur le capital humain et en matière de sécurité humaine.

Des résultats probants ont été enregistrés dans ce sens par le Gouvernement du Sénégal avec l'appui du BIT et de l'UNICEF même s'il faut reconnaître la persistance du phénomène dans certains secteurs d'activités et dans certaines localités du pays.

Ainsi, des milliers d'enfants, dans les régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack et Saint-Louis, ont été empêchés d'embrasser précocement le travail ou retirés des pires formes de travail grâce à la fourniture de services éducatifs et d'apprentissage sur la base de curricula élaborés avec l'appui de la Direction de l'Enseignement élémentaire. Tirant les leçons des expériences antérieures, l'ajustement des stratégies et la réorientation de l'approche méthodologique se sont avérés d'une importance capitale pour s'adapter aux réalités socio-économiques et culturelles du pays.

Aussi, l'État et les partenaires au développement ont-ils senti la nécessité de renforcer les acquis dans la mise en œuvre des politiques et d'innover par rapport à la prise en charge de la question du travail des enfants au niveau des communautés de base.

C'est dans cette perspective que l'«Approche basée sur la zone», en anglais appelée « Area Based Approach, (ABA) » a été testée dans la région de Thiès qui présente un taux d'enfants de 5 à 17 ans économiquement actifs de 33,5 % ; l'un des plus élevés du pays selon les données de l'enquête précitée.

Cette approche a été mise en œuvre dans le cadre d'un projet mettant en collaboration deux Agences du Système des Nations unies ayant en commun la protection des enfants du travail.

Financé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour la sécurité humaine (UNTFHS), le Projet inter-agences pour l'amélioration de la situation des enfants à risques au Sénégal est exécuté par le BIT et l'UNICEF depuis mars 2009 avec l'appui des partenaires nationaux.

À travers ce projet, l'approche de concentration qui sous-tend l'ABA a été développée en vue d'arriver à créer les conditions optimales pour promouvoir la sécurité humaine, notamment la sécurité des enfants vulnérables sur qui pèse la menace que constituent les pires formes de travail.

Ainsi, une stratégie d'élimination totale du travail des enfants, à travers le développement d'activités multisectorielles concourant à la scolarisation universelle a sous-tendu la démarche du projet en mettant les communautés à la pointe du combat et tout en s'appuyant sur des dispositifs et des mécanismes de suivi du travail des enfants visant la durabilité des actions entreprises.

Cette nouvelle approche méthodologique de lutte contre le travail des enfants a eu comme champ d'expérimentation la région de Thiès, notamment la Commune de Mboro et les Communautés rurales de Taïba Ndiaye, Darou Khoudoss et Ngoundiane.

Les actions menées dans la zone du projet ont été inscrites dans le processus du renforcement des capacités des communautés en matière de gestion d'activités génératrices de revenus, de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des actions de protection des enfants mais aussi d'éducation des communautés en vue d'un changement de paradigme.

Pour donner corps à cette démarche, dans ses zones d'intervention, le projet s'est appuyé sur les quatre commissions locales de protection des enfants contre

les pires formes de travail, créées en 2010. Ainsi il y a déroulé des actions ayant comme objectifs la prévention et le retrait de 4000 enfants du travail (dont 3000 au titre de la prévention et 1000 pour le retrait) par la fourniture de services de scolarisation, d'enregistrement à l'État civil, de formation qualifiante, d'alphabétisation et d'appui psychosocial.

Il s'est agi également de lutter contre la pauvreté par la dynamisation des économies locales afin de donner l'opportunité aux parents de développer des activités génératrices de revenus de manière à prévenir la mise au travail précoce des enfants. Cela s'est traduit par une mise en relation avec les structures financières décentralisées.

Enfin, Il s'est particulièrement agi à ce niveau, de renforcer le cadre de protection et d'autonomisation de la sécurité humaine visant à développer les compétences des communautés touchées pour s'adapter aux menaces identifiées et renforcer leur résilience.

Au terme de la mise en œuvre du projet inter agences sur une période de trois années, il a été jugé utile, au-delà de l'évaluation classique des projets, de procéder à la mesure des effets des réalisations effectuées et à la capitalisation des bonnes pratiques émergentes afin de mettre en exergue la valeur ajoutée du projet dans l'exécution des politiques d'élimination des pires formes de travail des enfants et de protection des communautés contre la pauvreté extrême au Sénégal.

### - Sécurité humaine

La Commission sur la Sécurité humaine (CSH)<sup>1</sup>, définit la sécurité humaine comme suit « ...protéger le noyau vital de toutes les vies humaines, d'une façon qui améliore l'exercice des libertés et facilite l'épanouissement humain. La sécurité humaine signifie la protection des libertés fondamentales, qui sont l'essentiel de la vie. Elle signifie aussi protéger l'individu contre des menaces graves ou généralisées. Il faut pour cela s'appuyer sur les atouts et les aspirations de chaque individu. Mais cela signifie aussi créer des systèmes-politiques, sociaux, environnementaux, économiques militaires et culturels-, qui, ensemble, donnent aux individus les éléments indispensables de leur survie, de leurs moyens d'existence et de leur dignité. » (C.HS : 2003 : 17)

### - Enfant

Selon les dispositions de la Convention n° 182 de l'OIT, en son article 2, le terme « enfant » s'applique à l'ensemble des personnes de moins de 18 ans.

### - L'enfant travailleur

L'enfant travailleur peut être défini comme toute personne de moins de 15 ans (ou de moins de 18 ans s'il est exposé aux pires formes de travail des enfants) qui exerce une activité autre que scolaire et ludique, c'est-à-dire une activité économique de production de biens ou de services destinés au marché, au troc ou à l'autoconsommation.

### - Pires formes de travail des enfants

Aux fins de l'Article 3 de la Convention n° 182 de l'OIT, l'expression « les pires formes de travail des enfants » comprend :

- toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés ;
- l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques ;
- l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes ;

- les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Il faut noter qu'il existe deux catégories de pires formes de travail des enfants regroupées dans cet article ; il s'agit :

- du groupe des formes intolérables de travail des enfants définies dans les alinéas a, b et c et,
- des travaux dangereux définis dans l'alinéa d.

### - Travail des enfants à abolir

Il s'agit du travail dommageable à l'enfant et qui est prohibé par la législation nationale (voir Enfant au Travail) et les Conventions internationales. La convention 138 sur l'âge minimum de 1973, la convention 182 sur les pires formes de travail des enfants de 1999 ainsi que les recommandations 146 et 190 qui les accompagnent constituent les déterminants de la définition du travail des enfants à abolir.

### - Travaux dangereux

Ce sont des travaux qui, du fait de leur nature ou des conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant. Au Sénégal, les arrêtés n° 003750 et n° 003751 du 06 juin 2003 du Ministère de la Fonction publique et des Organisations professionnelles fixent la nature des travaux dangereux interdits aux enfants ainsi que les catégories d'entreprises et de travaux interdits aux enfants.

Par ailleurs, la lutte contre le travail des enfants fait appel à des stratégies liées à la prévention, au retrait, à la protection, à la reconversion et à la réhabilitation.

### - Prévention

Elle traduit l'offre ou la mise à disposition d'opportunités et d'alternatives pour empêcher la mise au travail ou l'utilisation/l'emploi précoces d'enfants au travail. Dans la pratique, la mise en œuvre d'actions préventives de lutte contre le travail des enfants fait référence également aux frères et sœurs d'enfants travailleurs ou aux enfants qui n'ont pas encore travaillé mais qui sont considérés comme exposés à un risque élevé d'être engagés dans un travail abusif. Afin de pouvoir être considérés comme préventivement retirés, ces enfants doivent avoir bénéficié d'opportunités d'éducation ou de formation.

### **- Retrait**

Le retrait est défini comme un arrêt, résultat d'un processus dans lequel un enfant en situation de travail a bénéficié d'une réduction de ses heures d'activité ou simplement d'une amélioration des conditions de travail. Il fait allusion aussi aux enfants qui ont été trouvés en train de travailler et qui ne travaillent plus en tant que résultat d'une intervention. Cette catégorie comprend également les enfants qui étaient engagés dans un travail d'exploitation et qui, en tant que résultat de l'intervention ne travaillent plus ou travaillent dans des conditions plus sûres.

### **- Protection**

La protection regroupe les différentes stratégies et actions qui s'inscrivent dans l'amélioration de la situation des enfants. Elle est soutenue par des mesures juridiques, socioéconomiques, des actions de sensibilisation menant au changement de comportement des employeurs d'enfants dans le sens de la prise en charge des besoins et intérêts de l'enfant. Dans le cas précis elle fait référence aux enfants (autorisés

à travailler) qui bénéficient de palliatifs à la situation d'exploitation dans laquelle ils sont soumis et qui peut entraver leur éducation, leur sécurité, leur moralité, leur développement.

### **- Reconversion**

Ce terme est utilisé pour désigner une situation nouvelle d'un enfant précédemment au travail dans des situations dangereuses qui bénéficie d'une réintégration dans une nouvelle activité ou occupation plus conforme à son âge, sa force et sa condition.

### **- Réinsertion professionnelle**

La réinsertion professionnelle désigne la remise en formation d'un enfant dans un circuit d'apprentissage plus adapté.

### **- Réhabilitation (réadaptation sociale)**

La réhabilitation fait allusion à un enfant précédemment soumis à une situation d'exploitation intolérable qui bénéficie de conditions plus favorables et mieux adaptées à sa situation et à son âge.

#### a. Présentation du projet

##### - Objectif de développement du projet

Le projet inter agences pour l'amélioration de la situation des enfants à risques au Sénégal a pour objectif général d'appuyer les enfants exposés aux pires formes de travail (y compris les enfants mendiants dans les écoles coraniques), dans la région de Thiès, par l'offre d'alternatives d'éducation, de formation qualifiante, de services de santé, de conseils, de développement local à travers la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus pour les familles, la sensibilisation et la création de systèmes locaux de suivi du travail des enfants.

Le projet vise également à renforcer les capacités des communautés locales ciblées par le développement d'une Approche basée sur la zone pour assurer la durabilité des activités mises en œuvre.

##### - Objectifs immédiats du projet

Spécifiquement, les trois objectifs immédiats suivants sont visés au terme du Projet :

- les autorités administratives, les élus locaux, les leaders religieux et les communautés de la région de Thiès auront conscience des conséquences néfastes des pires formes de travail des enfants ;
- les pires formes de travail des enfants seront réduites dans les zones ciblées de la région de Thiès, et des modèles d'intervention pour l'élimination des pires formes de travail des enfants seront développés, mis en œuvre/testés, et documentés dans les zones d'intervention ;
- les autorités locales, les leaders politiques et les leaders communautaires auront mis en place un mécanisme efficace de suivi du travail des enfants et de prévention des pires formes de travail des enfants dans les localités d'intervention.

##### - La stratégie

La mise en œuvre du projet est articulée sur la base des éléments de stratégie ci-dessous :

- l'assistance aux partenaires nationaux et locaux (ONG, Organisations communautaires de base, élus locaux, leaders religieux, les associations de femmes et de jeunes, les communautés, les institutions gouvernementales, les Organisations d'Employeurs, les Organisations de Travailleurs) pour éliminer les pires formes de travail des enfants ;
- la prévention et l'élimination des pires formes de travail des enfants dans les zones sélectionnées à travers l'application d'une Approche basée sur la zone [en anglais : Area Based Approach (ABA)] ;
- l'établissement d'un Système communautaire

pilote d'observation et de suivi du travail des enfants ;

- le développement et la mise en œuvre d'activités de sensibilisation au niveau national et local ;
- le développement et la mise en œuvre de programmes d'action ;
- une intervention conjointe entre agences d'exécution dans la mise en œuvre des activités du projet ;
- une collaboration avec les ONG, les institutions gouvernementales, les services déconcentrés de l'État, les institutions financières, les Consultants, dans le cadre de la mise en œuvre.

#### b. Objectifs et portée de l'étude d'impact

##### - Objectif général de l'étude

Le principal objectif de cette étude est de mesurer l'effet des interventions du projet inter-agences sur les enfants âgés de 5 à moins de 18 ans à risques ou astreints au travail ainsi que sur leurs parents, dans la Commune de Mboro, les Communautés rurales de Taïba Ndiaye, Ngoundiane et Darou Khoudoss.

##### - Objectifs spécifiques de l'étude

À terme, il s'agit pour cette étude, de fournir des informations sur les effets de l'intervention du projet sur la situation des enfants soumis aux pires formes de travail et la situation socio-économique des familles dans les quatre collectivités locales de Mboro, Taïba Ndiaye, Ngoundiane et Darou Khoudoss.

L'étude devra analyser la perception des populations et acteurs locaux sur les interventions du projet pour l'élimination du travail des enfants en général et ses pires formes en particulier ; elle devra aussi examiner l'efficacité des formations professionnelles/qualifiantes dans l'amélioration de la situation socio-économique des enfants (14 - 18 ans) et de leurs parents. Ces informations serviront de base à la capitalisation de modèles d'intervention adaptés pour l'élimination des pires formes de travail des enfants dans la région pour montrer les bonnes pratiques émergentes.

Les conclusions de l'étude constitueront une base solide d'évaluation des services offerts pour éliminer le travail des enfants, notamment ses pires formes, et permettront l'examen de stratégies plus adaptées.

L'étude va aussi identifier les effets des stratégies développées par le projet sur les bénéficiaires et les communautés dans la région de Thiès et principalement dans la Commune de Mboro, les Communautés rurales de Ngoundiane, de Taïba Ndiaye et de Darou Khoudoss.

Cette étude donnera des informations sur la zone d'intervention portant sur les divers aspects suivants :

- l'évolution du travail des enfants ;
- la nouvelle perception, l'appropriation et les appréciations des populations et acteurs locaux sur le travail des enfants ;
- l'effet des actions du projet sur la scolarisation des enfants ;
- l'efficacité et l'efficacé du projet ;
- l'impact de la mise en œuvre de l'Approche basée sur la zone ;
- la valeur ajoutée des mécanismes locaux mis en place ;
- la mise en œuvre du concept «sécurité humaine» ;
- les stratégies développées pour atteindre les réalisations ;
- les bonnes pratiques émergentes émanant de la mise en œuvre du projet.

### **- Les produits attendus de l'étude**

Dans le cadre de cette étude, il est attendu la production des éléments suivants :

- la description de la valeur ajoutée du projet à travers l'Approche basée sur la zone pour la lutte pour l'élimination des pires formes de travail des enfants et la protection des communautés contre la pauvreté extrême dans les quatre collectivités locales d'intervention du projet inter agences ;
- le nombre d'enfants empêchés d'entrer au travail, de parents ou d'enfants ayant bénéficié de la formation professionnelle/qualifiante, travaillant actuellement en autonomie ou qui ont trouvé une activité rémunératrice grâce à l'intervention du projet;
- la description du niveau d'implication et de participation des acteurs, partenaires et autres intervenants locaux dans la mise en œuvre des stratégies du projet à travers l'Approche basée sur la zone;
- un rapport préliminaire et un rapport final en versions papier et électronique intégrant les commentaires de l'équipe du projet.

Le rapport de l'étude devra présenter clairement une analyse de chacune des données, des informations et des aspects considérés. Il s'agira également de présenter des informations analysées sur les variables qualitatives (types et caractéristiques des services offerts aux enfants touchés par le travail et à leurs parents), les secteurs d'activités des enfants, les tranches d'âge, le sexe, les zones d'intervention du projet, etc.

Les résultats et conclusions de l'étude seront présentés pour validation par le Consultant aux parties prenantes (autorités locales, partenaires, agences d'exécution,

communautés bénéficiaires, etc.) lors d'un atelier de restitution qui sera organisé par le BIT et l'UNICEF à Dakar.

## c. Méthodologie

### **- Rencontre avec le Commanditaire**

Il est question dans cette étape d'harmoniser les points de vue sur les termes de référence, de confronter les positions sur la problématique, les objectifs et les modalités pratiques de l'étude. Dans ce cadre, une réunion de l'équipe pluridisciplinaire de recherche a été organisée d'une part, et d'autre part une rencontre avec cette équipe et le coordonnateur du projet.

### **- Revue documentaire**

Cette étape consistait à compiler et à analyser l'ensemble des données secondaires susceptibles de favoriser la compréhension des différentes dimensions du projet : ce qui est prévu, ce qui a été fait, ce qui reste à faire, etc. Elle a permis à l'équipe de recherche de formuler les questions et hypothèses de la recherche évaluative.

### **- Mission d'information**

Pour impliquer les communautés de base et faciliter le déroulement de l'enquête, une mission d'information a été organisée avant le démarrage de la collecte des données. Celle-ci a été l'occasion de partager avec les autorités administratives et locales (Conseil rural, Commission locale, ...), les objectifs, les résultats attendus et la méthodologie de l'étude. Cette importante étape a permis de diffuser l'information auprès des leaders d'opinion de manière à les amener à saisir les tenants et les aboutissants pour appuyer et accompagner le déroulement de l'enquête.

Cette mission d'information auprès des autorités a été complétée par des visites de prospection dans les villages pour avertir et sensibiliser les populations du passage des enquêteurs et sur l'importance de leur collaboration.

### **- Conception des outils de collecte des données**

L'élaboration des outils de collecte est une étape importante. Elle a permis de disposer d'outils et de supports adaptés pour les besoins de la mission. Deux supports ont été utilisés :

- le premier est un guide d'entretien destiné à renseigner sur les perceptions et les opinions sur le projet, les situations vécues à travers le projet, les perspectives des autorités locales et des personnes ressources en vue de la pérennisation du projet. Cet outil a permis de conduire des interviews approfondies avec les commissions et autorités locales, ... (Cf. Annexe).

- le second, est un questionnaire ménage devant permettre d'obtenir des informations sur le niveau de réduction du travail des enfants, sur les effets du projet, mais aussi sur les possibilités de pérennisation des changements induits par le projet. (Cf. Annexe).
- **la rédaction du document final :** Après la restitution, des corrections ont été apportées au document en prenant en compte les critiques, suggestions et recommandations. Elles ont été faites dans la perspective d'une facile appropriation par les parties prenantes. Ce rapport final a été validé par le commanditaire pour lui donner un caractère définitif.

### - L'échantillonnage

Un échantillonnage aléatoire simple a permis de tirer 100 ménages par collectivité locale. Ce nombre restreint a été choisi compte tenu de la durée de l'étude relativement courte ne permettant pas de faire des enquêtes à grande échelle. Ainsi, 10 villages/quartiers ont été choisis par collectivité locale. Dans chaque village/quartier, un tirage aléatoire a permis d'avoir 10 ménages. La commune de Mboro étant composée de 10 quartiers, l'ensemble des quartiers ont été visités.

### - Sélection et formation des enquêteurs

Une attention particulière a été accordée à la méthode de sélection des enquêteurs dans le souci de s'assurer du bon déroulement de la mission. Ces derniers ont un niveau d'éducation assez élevé et une expérience avérée. Ainsi 20 enquêteurs ont été choisis dans les différents villages. Ils ont été assistés par deux superviseurs qui ont capitalisé une bonne expérience du travail en milieu rural et de la démarche participative. Les enquêteurs ont été choisis selon leur connaissance des villages ciblés dans l'échantillon. Une formation a été organisée au départ pour leur permettre non seulement de s'approprier les outils de collecte, mais aussi de connaître les concepts et principes de l'enquête.

### - Exploitation des données

L'exploitation des données a permis de donner un sens aux informations collectées pour saisir la réalité des interventions, ensuite connaître les déterminants des constats qui ont été faits. Cela a permis d'arriver à une lecture correcte de l'objet de la mission de l'évaluation des effets.

Le dépouillement ainsi que les opérations de contrôle qui ont précédé cette phase ont concerné les opérations suivantes :

- **la rédaction du rapport provisoire :** Après l'analyse et l'interprétation des données, un rapport est rédigé. Dans ce rapport, il est analysé et interprété les différents résultats obtenus et des recommandations seront formulées ;
- **la validation des résultats :** Les résultats ont été présentés aux différents acteurs à travers un atelier de deux jours. Ils ont échangé autour des résultats de l'étude, contribué à enrichir les analyses et validé le document dans son ensemble ;

## d. Présentation de la zone d'étude

L'étude a été menée au niveau de la région de Thiès et principalement dans la Commune de Mboro et les Communautés rurales de Darou Khoudoss, de Taïba Ndiaye et de Ngoundiane.

### - Communauté rurale de Taïba Ndiaye

La communauté rurale de Taïba Ndiaye est une entité administrative située au sein de la région de Thiès, dans l'arrondissement de Méouane. Elle est créée suite à la loi n°72.25 du 25 avril 1972 et regroupe 38 villages. Elle est depuis 1996 régie par la loi n°96.06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales.

Elle est limitée à l'est par la communauté rurale de Méouane, à l'ouest par la communauté rurale de Notto Gouye Diama, au nord par la communauté rurale de Darou Khoudoss et au sud par la communauté rurale de Chérif Lô.

Au plan économique, la Communauté rurale est caractérisée par une précarité financière et un niveau de revenus majoritairement faible. Dans le domaine de l'Education, la communauté rurale de Taïba Ndiaye rencontre des contraintes liées à un faible taux de scolarisation, un taux de déperdition scolaire assez élevé, un faible taux de scolarisation des filles, une absence de cantines scolaires et aussi l'absence de centres de formation professionnelle.

L'agriculture pluviale et la pratique de l'élevage prédominent dans la communauté rurale et emploient une forte main-d'œuvre infantile utilisée dans les travaux champêtres. Des enfants y exercent également des activités productives non rémunérées dans les ménages s'ils ne se livrent pas simplement à des activités productives rémunérées dans le cadre de l'exode vers les centres urbains (apprentissage des métiers et travail domestique pour les filles).

### - Communauté rurale de Darou Khoudoss

La communauté rurale de Darou Khoudoss est l'une des collectivités de l'arrondissement de Méouane. Elle est limitée au nord par Lompoul, à l'ouest par la côte maritime, au sud par la communauté rurale de Notto et à l'est par la communauté rurale de Méouane.

La communauté rurale regorge effectivement de beaucoup de potentialités par ses ressources maritimes et la fertilité de ses terres propices aux cultures hors saison. C'est une zone d'émigrants qui sont venus des autres villes pour trouver du travail au niveau des Industries chimiques du Sénégal (ICS). C'est aussi une localité où les enfants sont utilisés fortement dans différents types d'activités allant de leur emploi dans l'agriculture, le maraîchage, dans des tâches liées aux activités productives non rémunérées dans leurs propres familles, à l'exploitation des enfants par la mendicité notamment les enfants « talibés » dans les écoles coraniques. Il y existe également des filles domestiques et des enfants travailleurs indépendants qui exercent des activités productives rémunérées.

### - Communauté rurale de Ngoundiane

La Communauté rurale de Ngoundiane est une zone continentale qui couvre une superficie de 86 kilomètres carrés et est composée de 15 villages. Distante de 97 kilomètres à l'est de la capitale Dakar, Ngoundiane est limitée au nord par la Communauté rurale de Thiénaba, au sud par la communauté rurale de Ndiagagnao, à l'ouest par les communautés rurales de Notto et Tassette, à l'est par Ndièyène Sirakh. La communauté rurale est caractérisée par un relief assez plat.

À dominante agricole (pratique de la culture pluviale), la répartition socioprofessionnelle y avoisine 95% d'agriculteurs. Les activités agricoles y compris l'élevage emploient une forte main-d'œuvre enfantine qui travaille parfois dans des conditions dangereuses,

utilisant également un matériel rudimentaire.

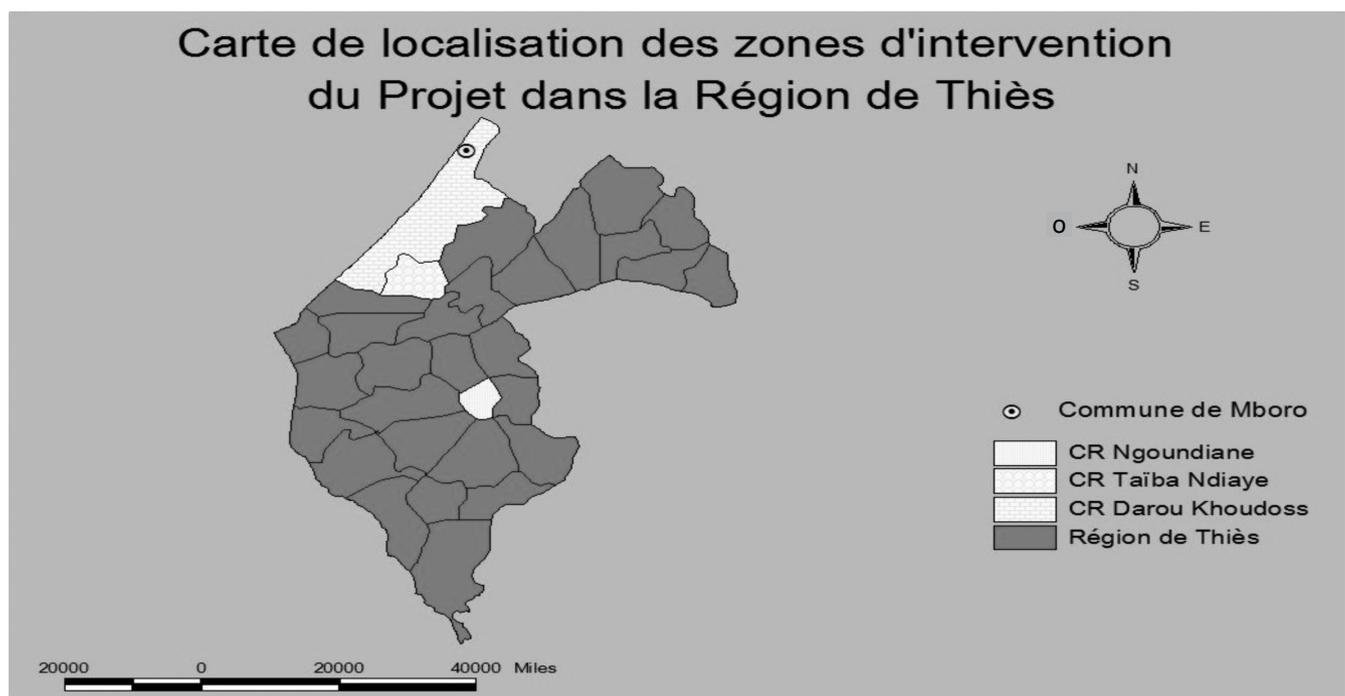
Fortement frappé par le phénomène de l'exode rural, la Communauté rurale reste caractérisée par une forte migration de sa population jeune (surtout les filles domestiques) vers les villes dont la capitale Dakar principalement.

### - Commune de Mboro

La commune de Mboro est située sur le littoral atlantique, au nord-ouest de la région de Thiès. Elle est approximativement à 22 Km de Tivaouane, Chef-lieu du département, et à 44 Km de Thiès, sa capitale régionale. Par la route côtière dite « route des Niayes », la commune est à environ 100 Km de Dakar, la capitale sénégalaise. Incluse dans la zone côtière dite « zone des Niayes » et distante de cinq kilomètres du littoral atlantique, Mboro est totalement ceinturée par la communauté rurale de Darou-Khoudoss.

De par la configuration du milieu naturel et de la biodiversité locale, le territoire communal de Mboro présente des particularités physiques qui sont autant d'atouts à prendre en compte dans le processus du développement humain durable de la collectivité. La commune de Mboro a un relief relativement plat, marqué par la présence de quelques dunes blanches vers le sud-est, puis de dunes jaunes semi-fixées vers le centre du terroir, avec des dépressions semi-inondées en hivernage, formant un réseau de petites cuvettes sur une distance très restreinte, variant de 150 à 500 mètres dans la bande des Niayes, et de 300 à 800 mètres du côté nord et nord-ouest.

Figure 1: localisation des zones couvertes par l'étude



La culture maraîchère prédomine dans la commune avec en parallèle une forte émergence du secteur informel (métiers, artisanat,...). Ce secteur emploie une population importante d'enfants travailleurs (estimée à 1100 selon JED). Il y a également une forte présence des enfants exploités par la mendicité ou « enfants talibés » et des « filles domestiques », enfants qui travaillent dans des ménages autres que les leurs.

En outre, les risques de surpeuplement de la commune s'accroissent de plus en plus, du fait que Mboro reste toujours un pôle très attractif de commerce et d'échanges, et un lieu privilégié de quête d'emplois pour la masse critique d'ouvriers et de maraîchers du pays, polarisé par les ICS et la zone des Niayes.

# DEUXIÈME PARTIE

## IMPACT DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET

## IV. ANALYSE DE LA PERTINENCE DU PROJET

L'Enquête nationale sur le travail des enfants, réalisée en 2005 par la Direction de la Prévision et de la Statistique, a révélé que 36,7 % des enfants âgés de 5 à 17 ans (soit 1.378.524 enfants) sont économiquement actifs. Pour la région de Thiès ce taux est de 33,5% selon cette enquête.

Au plan de la distribution régionale, il apparaît que la région de Thiès est une des régions qui fait le plus recours à la main-d'œuvre infantile [Louga (38,7 %), Thiès (29,5 %), Diourbel (25,1 %) et Fatick (22,4 %) alors que le phénomène est plus rare à Dakar et à Tambacounda (10,1 %)].

Cette situation de la région de Thiès quant à l'utilisation de la main-d'œuvre infantile est corroborée par l'Étude du BIT (Enquête de base sur les Pires formes de Travail des enfants dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche maritime artisanale et du travail domestique, juin 2007). En effet, cette étude montre que sur les 584 107 enfants économiquement actifs des zones étudiées, la région de Thiès venait en tête, comptant le plus grand nombre d'enfants travailleurs (58,6%).

Concernant la mendicité des enfants, l'étude du BIT dans la région de Thiès en novembre 2007 montre que l'effectif des enfants mendiants de la région de Thiès constitue la moitié de l'effectif de la même estimation d'enfants mendiants à Dakar, soit 4 391 enfants dont les 26% seraient localisés dans le département de Tivaouane.

Fort de ce constat qui montre l'ampleur du phénomène du travail des enfants dans la région de Thiès, le BIT y a introduit, en 2010, un modèle expérimental de lutte contre toutes les formes de travail des enfants, appelé Approche Basée sur la Zone ou ABA (Area Based Approach), comme instrument de promotion de la sécurité des enfants, ceci à travers le Projet Inter agences pour l'amélioration de la situation des enfants à risques au Sénégal. Ce projet, au regard de son caractère expérimental, intervient seulement dans la Commune de Mboro et les Communautés rurales de Taïba Ndiaye, Darou Khoudoss et Ngoudiane, région de Thiès.

Les actions entreprises via ce projet ont joué un rôle fondamental dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants. En effet, 92,20% des chefs de ménage enquêtés pensent que les actions de lutte contre le travail des enfants ont été utiles. Selon 54% d'entre eux, les actions du projet inter agences pour l'amélioration de la situation des enfants à risques ont permis :

- une augmentation des effectifs des écoles ;
- une amélioration des résultats scolaires ;
- un accès des enfants à l'école.

Les 46% estiment que la situation actuelle du travail des enfants (diminution du nombre d'enfants en situation de

travail) est imputable aux actions de prévention comme les séances de sensibilisation, les visites à domicile, les émissions radio, etc.

Plus de 90% des chefs de ménage de la commune de Mboro et des communautés rurales de Darou Khoudoss, Taïba Ndiaye et Ngoundiane sont disposés à agir de manière efficace pour la protection des enfants. Cela est dû :

- à l'implication des populations dans les interventions du projet. Le projet s'est inscrit dans une démarche de « faire-faire » qui a favorisé cet ancrage communautaire constaté lors de cette présente étude. Les leaders, les maîtres coraniques, les « badiénu gox », les enseignants et les parents se disent être impliqués dans le processus de lutte contre le travail des enfants d'amont en aval ;
- mais aussi et surtout, à l'abnégation dont ont fait preuve l'équipe du projet et certaines agences d'exécution en travaillant avec les commissions locales. Ces dernières ont été mises au centre de la stratégie d'intervention. ; ce qui a facilité l'adhésion des populations qui ont une confiance avérée aux personnes choisies de manière consensuelle.

Cette méthode d'intervention (ABA) qui se veut communautaire a porté ses fruits. En effet, elle a suscité au sein de la communauté, un ancrage favorable à la protection de l'enfant. Près de 90% des personnes enquêtées apprécient ce mode d'intervention qui prédispose les populations à un engagement en amont et en aval. Ce qui a permis de produire les résultats obtenus ; indices d'un véritable changement pour le respect des droits de l'enfant.

Le projet a favorisé l'insertion des enfants qui sont hors des structures éducatives formelles dans des centres ou ateliers de formation qualifiante. De plus, une autonomisation des maîtres coraniques et parents a permis de rendre viables les actions de lutte contre les pires formes de travail des enfants menées par le projet inter agences.

En somme, les actions du projet ont enclenché une dynamique de changement comportemental de la population en faveur de la prévention et l'élimination du travail des enfants. Ainsi, le projet était pertinent dans la mesure où il correspondait à des problèmes existants.

Malgré les résultats significatifs enregistrés, sa pertinence demeure encore au regard de l'ampleur du phénomène et de la courte durée d'intervention du projet. C'est dire donc qu'un accompagnement dans la poursuite des activités est un impératif pour le projet afin de satisfaire plus largement les besoins de la population pour une meilleure protection de l'enfant.

## 5.1 EFFICACITÉ DE LA STRATÉGIE D'INTERVENTION

Le projet s'est adossé sur une stratégie dite ABA (Approche basée sur la Zone) pour atteindre ses objectifs. Il a fait intervenir différents acteurs dans une même zone. L'approche s'est construite progressivement sur le terrain, en mettant au cœur du processus les communautés qui ont été les principales actrices et animatrices.

Le déroulement de l'ABA s'est fait en quatre étapes.

### **Etape 1 : Construire des rapports de confiance avec les communautés**

Les zones de Ngoundiane, Taïba Ndiaye, Darou Khoudoss et de Mboro avaient déjà une expérience par rapport au discours sur la lutte contre le travail des enfants, pour avoir bénéficié du BIT, de différentes actions visant à lutter contre ce phénomène.

L'établissement des rapports de confiance s'est fait sans grande difficulté. Toutefois, une partie de la population était réticente au début du projet pour diverses raisons. Cependant, avec le déroulement des programmes d'action et l'implication de la communauté, on a assisté à une appropriation rapide du projet par toutes les composantes de la population.

### **Etape 2 : Collecte de données sur les enfants**

La collecte de données a permis l'établissement d'une situation de référence du travail des enfants. Les données recueillies ont permis de faire un ciblage objectif des ménages et des enfants bénéficiaires directs du projet.

Cette étape a été mise à contribution pour repérer les personnes les plus engagées et les plus influentes pour en faire le noyau dur de la structure organisationnelle. Ces personnes ont constitué les comités de veille qui

ont, par la suite, joué un rôle important dans le suivi des changements prônés par le projet.

### **Etape 3 : Mise en place d'un cadre organisationnel représentatif**

Une commission locale d'environ 30 membres a été mise en place dans les différentes collectivités locales.

Les commissions locales ont été choisies par les conseils ruraux et municipaux après concertation avec la communauté. Le travail de ces commissions a été bien apprécié dans l'ensemble et s'est fait en étroite collaboration avec les agences d'exécution qui ont fait appel à elles. Les quelques petits malentendus ont été repérés à Taïba NDiaye avec quelques incompréhensions sur les rôles et attributions de chacune.

L'ensemble de ces structures a subi des sessions de renforcement des capacités sur les droits de l'enfant mais aussi sur la planification de programmes et les outils de gestion d'une organisation, etc.

### **Etape 4 : Structuration de l'action de la communauté**

Cette étape n'a été respectée que par certaines ONG-clés sur la dizaine : Il s'agit de :

- JED pour la commune de Mboro ;
- INTER MONDES pour la communauté rurale de Ngoundiane ;
- AIDE ET ACTION pour la communauté rurale de Darou Khoudoss ;
- TAATAN et AMAFE pour la communauté rurale de Taïba Ndiaye.

En effet, les autres ONG, compte tenu de leur intervention plus spécifique, sont intervenues tardivement dans le processus. Face à l'urgence, elles ont plutôt travaillé de manière isolée en impliquant partiellement, ou parfois en ignorant totalement, les commissions locales. Ce qui a été déploré par ces dernières.

Photo 1: La commission locale de Darou Khoudoss



Source : BIT/IPEC-Sénégal

## 5.2 EFFICACITÉ DANS L'ATTEINTE DES RÉSULTATS

Le projet a été articulé autour de trois objectifs immédiats. Analysons ces objectifs ainsi que les résultats qui leur sont associés.

L'**objectif n°1** se présente comme suit :

**Objectif immédiat n°1 :** « A la fin du projet, les autorités administratives, les élus locaux, les leaders religieux et communautaires de la région de Thiès (commune de Mboro et les communautés rurales de Darou khoudoss, Taïba Ndiaye et Ngoundiane seront conscients des conséquences négatives des PFTes ».

### Résultats attendus :

**R 1.1 :** Des campagnes de sensibilisation sont élaborées et mises en œuvre dans les collectivités rurales ciblées (UNICEF).

**R 1.2 :** Des actions de plaidoyer et de renforcement sont conduites à l'intention des élus locaux et des leaders religieux de la région de Thiès ainsi que des institutions locales et nationales (UNICEF).

De façon générale, le projet, à travers les activités de sensibilisation et de plaidoyer menées par les Agences d'exécution, a atteint un niveau très appréciable dans ses résultats liés à l'objectif n°1. En effet les activités réalisées ont concerné les différentes couches de la population cible, groupements de femmes, associations de jeunes, familles, élus locaux, autorités administratives et guides religieux. Ainsi la population cible est maintenant bien informée sur le TE et ses risques. Certaines collectivités, du fait de leur prise de conscience quant au TE, ont pris à bras le corps la question de la protection des enfants dans leur budget (exemples de Ngoundiane, Mboro, etc.).

Les résultats montrent que le projet a permis d'installer, auprès des acteurs et bénéficiaires, une prise de conscience accrue quant à la nécessité d'empêcher le travail des enfants et également d'initier des actions pilotes pouvant être dupliquées à plus large échelle. Le retrait des enfants a été facilité par un dispositif d'information (Communication pour un changement de comportement) et une implication de toutes les parties prenantes des zones d'intervention.

Le projet a permis d'assurer une plus grande conscience quant au respect des droits de l'enfant (éducation, santé,...), mais aussi et surtout de prévenir le travail des enfants (enfants empêchés de tomber dans le travail). Par exemple à Mboro, le projet a permis la restauration

de la responsabilité éducative des parents des enfants avec l'appui technique de l'AE et le suivi de proximité de la commission locale et des comités de veille.

Les réalisations du projet ont permis une amélioration de l'environnement éducatif et une augmentation du taux de fréquentation grâce notamment à une forte implication des **badiénu gox** dans l'inscription des enfants à l'état civil. Ce sont des dames dont la notoriété et la sagesse sont reconnues par le village et qui ont pour mission de pacifier l'espace social, d'accompagner et sensibiliser les femmes. Elles ont activement participé à la sensibilisation des parents sur l'importance de l'inscription de l'enfant à l'État civil.

Qu'en est-il du **second objectif** ? Les analyses suivantes portent sur ce point.

**Objectif immédiat n°2 :** est décliné comme suit : « A la fin du projet, les PFTes seront réduites dans les zones ciblées de la région de Thiès (commune de Mboro et les communautés rurales de Darou khoudoss, Taïba Ndiaye et Ngoundiane). Des modèles basés sur l'approche zonale pour l'élimination des PFTes seront élaborés, mis en œuvre/testés et documentés. »

### Résultats attendus :

Cet objectif est structuré autour de cinq résultats majeurs qui se présentent comme suit, et dont trois sont attendus du BIT, les deux autres relèvent de l'UNICEF.

Ces résultats sont les suivants :

**R 2.1 :** Au moins 3 000 enfants (50% de chaque sexe) des villages ciblés ont bénéficié des services de l'école formelle ou informelle, et/ou de formation professionnelle, d'apprentissage, de service de santé ou de tout autre service de base (BIT/IPEC).

**R 2.2 :** Au moins 200 familles d'enfants ciblés ont bénéficié de renforcement économique (ILO/IPEC).

**R 2.3 :** Le modèle d'approche basée sur la zone est élaboré, documenté et disséminé (ILO/IPEC en collaboration avec UNICEF).

**R 2.4 :** Au moins 1 000 enfants talibés dans les villages ciblés de la région de Thiès ont bénéficié de services à base communautaire améliorant leur condition de vie (UNICEF).

**R 2.5 :** Des campagnes d'enregistrement des naissances ont été menées (UNICEF).

Les activités menées par les AE permettent d'affirmer que les résultats ont été atteints. En effet, le modèle

ABA a été mis en œuvre ainsi que des Commissions locales et Comités de veille et d'alerte. L'intervention de ces structures communautaires a permis de prévenir le TE dans ses pires formes en agissant sur les leviers de la scolarisation et de la formation qualifiante par des campagnes de sensibilisation pour l'inscription et le maintien des enfants à l'école ainsi que la réinsertion des enfants retirés dans les centres et ateliers de formation.

Le projet dans sa dimension prévention, a amélioré l'environnement lettré des enfants en alphabétisant toute la famille (parents et enfants). Cette intervention est fondée sur l'hypothèse qu'un environnement familial lettré favorise la scolarisation des enfants.

Enfin le dernier objectif du projet se présente comme suit :

**Objectif immédiat n°3 :** « À la fin du projet, le gouvernement local, les leaders politiques et communautaires auront mis en place un mécanisme efficace de suivi du TE et de prévention des PFTE, dans les zones ciblées de la région de Thiès. »

#### **Résultats attendus :**

Trois résultats attendus sont associés à cet objectif et sont les suivants :

**R 3.1 :** Un système communautaire de suivi du TE est testé dans les zones ciblées (ILO/IPEC).

**R 3.2 :** Le personnel clef des agences d'exécution et des partenaires est formé sur les questions relatives au TE, à la protection de l'enfant et à la gestion des programmes d'action (ILO/IPEC, UNICEF).

**R 3.3 :** Un état des lieux a été fait pour faire ressortir les questions critiques pour l'atteinte de l'OI n°2, une étude est menée pour évaluer l'impact des activités du projet dans la zone ciblée (ILO/IPEC, UNICEF).

Les données montrent que le projet a eu à faire beaucoup d'efforts pour la prise en charge du suivi du TE. En effet les Commissions locales, les Comités de veille et d'alerte au niveau des villages et des quartiers mis en œuvre par le projet et les agences d'exécution, ont joué un rôle déterminant dans la lutte contre les PFTE dans la commune de Mboro et les communautés rurales de Taïba Ndiaye, Darou Khoudoss et Ngoundiane. Ces organisations communautaires ainsi que le personnel des agences d'exécution ont été formés sur les conventions n°182 et 132 de l'OIT ainsi que sur la CDE.

Sur un autre plan, les agences d'exécution ont aussi réalisé des études situationnelles qui constituent une importante base de données renseignant sur la situation du travail des enfants dans les localités cibles.

Le seul résultat qui n'a pu être atteint est celui n°3-1. En effet, compte tenu des contraintes de temps, le projet n'a pu concevoir et tester un SOSTE. Conscient de cette déficience majeure, le Projet a demandé et obtenu une phase de prolongation de six mois, une phase qui sera entièrement dédiée à ce résultat.

Le projet a été, notamment, efficace puisqu'il a atteint la quasi-totalité de ses résultats planifiés. Cela a pu être fait grâce à une bonne stratégie de communication qui a permis une implication effective des acteurs locaux, ainsi qu'à la stratégie ABA mise en œuvre.

## VI. ANALYSE DE L'EFFICIENCE

En termes d'efficacité globale du projet, grâce au système de travail instauré avec les agences d'exécution notamment les plans de travail, les réunions de concertation entre APE et équipe du projet, et le rapportage technique et financier, ainsi qu'à un bon système de suivi de terrain, il est permis d'affirmer que le projet a été efficace. Cette efficacité aurait pu être

améliorée si les APE avaient mutualisé leurs ressources. Mais cela n'a pas été possible compte tenu des délais d'exécution très courts.

Cependant il n'a pas été possible de comparer le coût unitaire par enfant retiré ou prévenu du projet avec d'autres projets de même nature évoluant dans la zone d'intervention.

**Photo 2 : Atelier de restitution des résultats du recensement des enfants 5-17 ans au CDPE de Thiès**



Source : BIT/IPEC-Sénégal

### 7-1 : Effets globaux

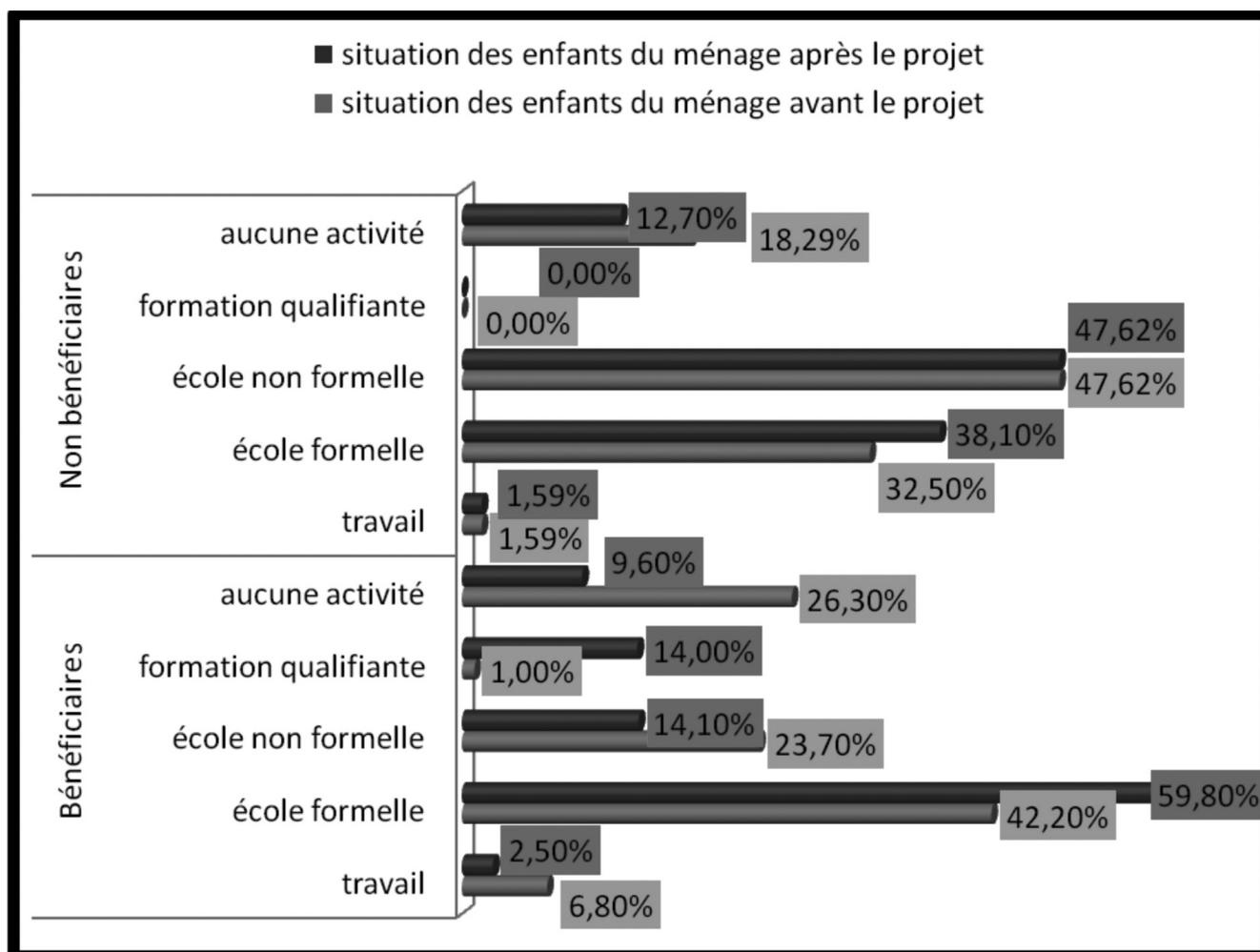
Les activités du projet se sont principalement fondées sur les stratégies de prévention du travail précoce ou dangereux, le retrait du travail dangereux et la promotion économique des familles des enfants retirés. Ces activités se sont appuyées sur la sensibilisation, la formation, la communication pour le changement de comportement, l'offre de formation qualifiante, les causeries, la dotation en fournitures et matériel didactique.

Pour apprécier les effets globaux du projet, la méthode utilisée a été la méthode quasi-expérimentale qui compare la situation de deux groupes (groupe expérimental et groupe de comparaison) avant et après l'intervention.

Les résultats de la méthode quasi-expérimentale sont présentés par le graphique suivant :

La mesure du changement consiste en la comparaison de la situation avant et après l'intervention entre le groupe de traitement et le groupe de comparaison. Le différentiel constitue l'effet net.

Figure 2 : **Évolution (%) de la situation des enfants selon les groupes** (Groupe expérimental = ménages bénéficiaires et Groupe de comparaison = ménages non bénéficiaires)



L'application du modèle suivant permet de calculer l'effet net du projet par domaine

	Groupe de traitement (cible)	Groupe de comparaison
Avant intervention	E1	C1
Après intervention	E2	C2

<b>D1 =</b>	<b>E2-E1</b>
<b>D2 =</b>	<b>C2-C1</b>
<b>EN =</b>	<b>D1-D2</b>

- D1 = Différence du groupe expérimental après et avant le projet  
E2 = Situation du groupe expérimental après l'intervention  
E1 = Situation du groupe expérimental avant l'intervention  
D2 = Différence du groupe de comparaison après et avant le projet  
C2 = Situation du groupe de comparaison après l'intervention  
C1 = Situation du groupe de comparaison avant l'intervention  
EN = Effet net

Sur la base dudit modèle, l'effet net du projet du point de vue de la fréquentation de l'école formelle est de 13 points. Le même effet est observé au niveau de la formation qualifiante. Quant à la fréquentation de l'école non formelle, il est de - 10 points (baisse de 10 points). Enfin s'agissant de l'effet net sur le travail des enfants, il est de 4 points.

Ainsi, bien que mené sur un temps limité, le projet est sur une bonne trajectoire comme le montre le tableau

Principales variables mesurées	Méthode quasi expérimentale
Résultats obtenus	
Taux de fréquentation scolaire	+ 13 points
Taux de formation qualifiante	+ 16 points
Taux de déperdition scolaire	- 10 points
Taux du travail des enfants	- 4 points

ci-dessus. Il a commencé à générer un impact certain sur les conditions des enfants de la zone d'intervention.

## 7-2 : Effet par axe d'intervention

### a. Effet sur le travail des enfants

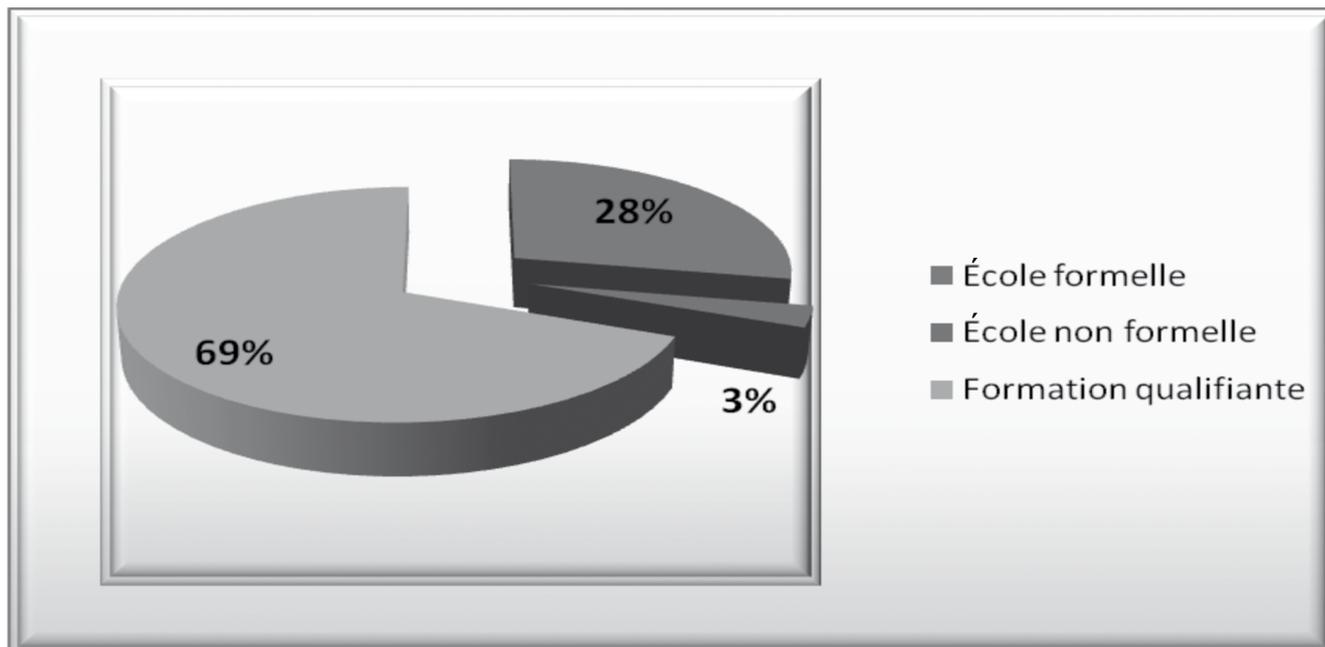
Pour assurer une meilleure protection de l'enfant, le projet a axé son intervention sur le plaidoyer avec l'organisation de Journées de sensibilisation et de mobilisation sociale contre le travail des enfants. Ces actions ont permis la conscientisation des parents sur le respect des droits de l'enfant. En effet, 91,2 % des personnes enquêtées comprennent qu'ils leur incombent d'aider les enfants à faire des travaux proportionnels à leur force. De plus, ils reconnaissent les droits des enfants tels que :

- le droit à l'éducation ;
- le droit à la santé ;
- le droit à la parole ;
- le droit à un nom et à une famille, entre autres.

Cette situation a favorisé un changement de comportement des parents. Ainsi, 33 enfants ont été retirés du travail et réinsérés comme le montre le graphique n°2.

Il ressort du graphique que 28% des enfants retirés du travail ont été réinsérés dans des structures éducatives formelles, 3% dans des structures éducatives non formelles et 69% dans la formation qualifiante. Cette

Figure 3 : Destination des enfants retirés du travail après intervention du projet



répartition a été faite selon l'âge et le sexe comme le montre le tableau ci-après.

Il ressort dudit tableau que sur l'effectif d'enfants retirés (soit 32 enfants de l'échantillon) concernés par

l'intervention du projet, 28% ont été réinsérés dans des structures éducatives formelles, 3% dans des structures éducatives non formelles et 69% dans la formation qualifiante.

Tableau 1 : Situation du travail des enfants de l'échantillon après intervention du projet (par groupe d'âge et par sexe)

situation	tranche d'âge	effectif			pourcentage			pourcent/global		
		Sexe		Total	Sexe		Total	Sexe		Total
		M	F		M	F		M	F	
École formelle	5 à 11 ans	1	7	8	11%	78%	89%	3%	22%	25%
	12 à 14 ans	0	0	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	15 à 17 ans	1	0	1	11%	0%	11%	3%	0%	3%
sous-total		2	7	9	22%	78%	100%	6%	22%	28%
École non formelle	5 à 11 ans	1	0	1	100%	0%	100%	3%	0%	3%
	12 à 14 ans	0	0	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	15 à 17 ans	0	0	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%
sous-total		1	0	1	100%	0%	100%	3%	0%	3%
Formation qualifiante	5 à 11 ans	1	1	2	5%	5%	9%	3%	3%	6%
	12 à 14 ans	1	2	3	5%	9%	14%	3%	6%	9%
	15 à 17 ans	14	3	17	64%	14%	77%	44%	9%	53%
sous-total		16	6	22	73%	27%	100%	50%	19%	69%
Total		19	13	32	59%	41%	100%	59%	41%	100%

En termes de répartition par sexe, parmi l'effectif d'enfants insérés dans les structures éducatives formelles, 78% est de sexe féminin et 22% de sexe masculin. Quant aux enfants insérés dans les structures éducatives non formelles, l'effectif est de seulement un garçon ; et enfin pour ce qui est de la formation qualifiante, 73% sont de sexe masculin et 27% de sexe féminin.

Pour les groupes d'âge, le tableau indique aussi qu'en ce qui concerne les enfants insérés dans les structures éducatives formelles, cette insertion a surtout concerné les filles du groupe d'âge de 5 à 11 ans (78%). Concernant l'éducation non formelle, elle a plutôt concerné un seul garçon. Enfin pour ce qui est de la formation qualifiante, elle a naturellement davantage concerné le groupe d'âge 15-17 ans (73%) avec une proportion significative de garçons (64%).

Ces données permettent de dire que du point de vue de la réinsertion des enfants, l'éducation formelle a plutôt concerné les filles de 5-11 ans, tandis que la formation qualifiante a plus concerné les garçons du groupe 15-17 ans.

Le projet a donné aux parents une opportunité de former leurs enfants. Le changement de comportement provoqué par le projet se reflète sur la situation actuelle des enfants qui étaient en situation de PFTE. Ces enfants travaillaient dans des carrières à Ngoundiane, certains s'attelaient à des travaux champêtres dans des zones à risques (aire de dépôt des déchets chimiques des ICS) à Taïba Ndiaye et Darou Khoudoss et d'autres transportaient des marchandises dans les marchés (cas des talibés à Mboro) moyennant une pièce de 25 ou de 50 FCFA. Ces enfants ont été retirés grâce à l'intervention du projet et sont dans des ateliers/centres de formation ou dans des daaras.

On peut dire que malgré qu'il y ait encore des parents réticents au retrait des enfants en situation de travail (31%), le projet a amorcé une diminution du phénomène

de travail des enfants dans la commune de Mboro et les communautés rurales de Darou Khoudoss, Taïba Ndiaye et Ngoundiane. Ainsi 36 % des personnes enquêtées attestent que le projet a été utile parce qu'il a permis :

- une diminution des enfants en situation de travail selon 20% de ces personnes ;
- une prévention des pires formes de travail des enfants selon 16% d'entre eux.

### **b. Effet sur la scolarisation des enfants de 5 à 17 ans**

Le système éducatif a connu ces dernières années des perturbations importantes à cause des grèves successives menées par les enseignants. Les localités concernées par le projet n'ont pas été épargnées par ce phénomène. Ces perturbations ont eu des conséquences sur la scolarisation des enfants. Selon certains parents, le niveau des élèves a fortement baissé mais aussi certains élèves ont volontairement abandonné l'école.

L'arrivée du projet de lutte contre le travail des enfants a permis de palier ce phénomène qui ne favorisait guère le respect du droit à l'éducation de l'enfant. En effet, les actions du projet ont permis aux parents et aux enfants d'être conscients de l'intérêt de la scolarisation. De plus, les appuis techniques apportés ont permis :

- une augmentation des effectifs dans les écoles formelles avec l'obtention de pièces d'état civil, la dotation de fournitures et l'inscription à l'école ;
- une amélioration du niveau des enfants avec les cours de renforcement qui ont été organisés.

Les actions du projet ont permis une augmentation des effectifs inscrits en classe d'initiation (CI).

À Diogo, zone de forte production maraîchère, Monsieur Faye, Directeur de l'école de DIOGO note que (voir encadré suivant) :

Ces résultats ne tiennent pas compte des effets induits sur les non bénéficiaires qui ont subi les externalités positives de l'action du projet pour la lutte contre les pires formes de travail des enfants. Notons que certains enfants sont allés jusqu'à réclamer leur droit à l'éducation et/ou à la formation qualifiante rien qu'en voyant leurs camarades changer de situation grâce à l'action du projet. Ce phénomène est illustré par le récit relaté par M. Loum de la commission locale de Darou Khoudoss dans l'encadré ci après : « Dans une famille de Diogo, il y'a 6 enfants de moins de 15 ans qui sont utilisés dans les travaux champêtres. Avec l'intervention du projet, nous sommes allés voir le chef de famille pour lui demander de les retirer des champs pour les insérer à l'école. Le père a opposé un refus catégorique sous prétexte que chaque enfant pouvait lui apporter au moins 250 000FCFA par campagne. En aucun cas il ne voulait se priver de ces revenus pour une scolarisation dans laquelle la réussite de l'enfant n'est pas garantie.

Après un long plaidoyer basé sur l'utilité de l'école et les opportunités qui se présentent à l'enfant instruit, il a finalement accepté, compte tenu de ses rapports avec les membres de la commission, de céder 3 enfants pour lesquels le projet a effectué des démarches pour l'inscription à l'école et la dotation de fournitures scolaires. Les autres frères voyant leurs cadets aller à l'école, et raconter le déroulement de leurs journées scolaires, ont commencé à réclamer au papa leur inscription à l'école. Finalement, l'ensemble des 6 garçons fréquente l'école élémentaire de Diogo. »

« L'effectif de l'école de Diogo au CI est passé de 126 à 186 élèves avec l'intervention du projet. Ce dernier par le biais de la sensibilisation sur les droits à l'éducation et l'inscription des enfants en âge d'aller à l'école a suscité un intérêt des parents sur l'éducation de leurs enfants. Cela se confirme dans la mesure où cette année, même sans l'intervention du projet, la tendance est à la hausse. Les parents sont devenus moins hostiles à la scolarisation de leurs enfants de 5 à 11 ans ».

Les données montrent que l'effet sur la scolarisation des enfants s'explique à travers les services offerts par le projet de lutte contre le travail des enfants. Les enquêtés ont révélé que les cours de renforcement, la dotation de Kits scolaires, l'appui à l'inscription des enfants à l'école et l'enregistrement à l'État civil sont des facteurs qui ont influé positivement sur les résultats du projet inter agences de lutte contre les pires formes de travail des enfants. La figure suivante montre le niveau d'influence de chacune des actions précitées selon les personnes enquêtées.

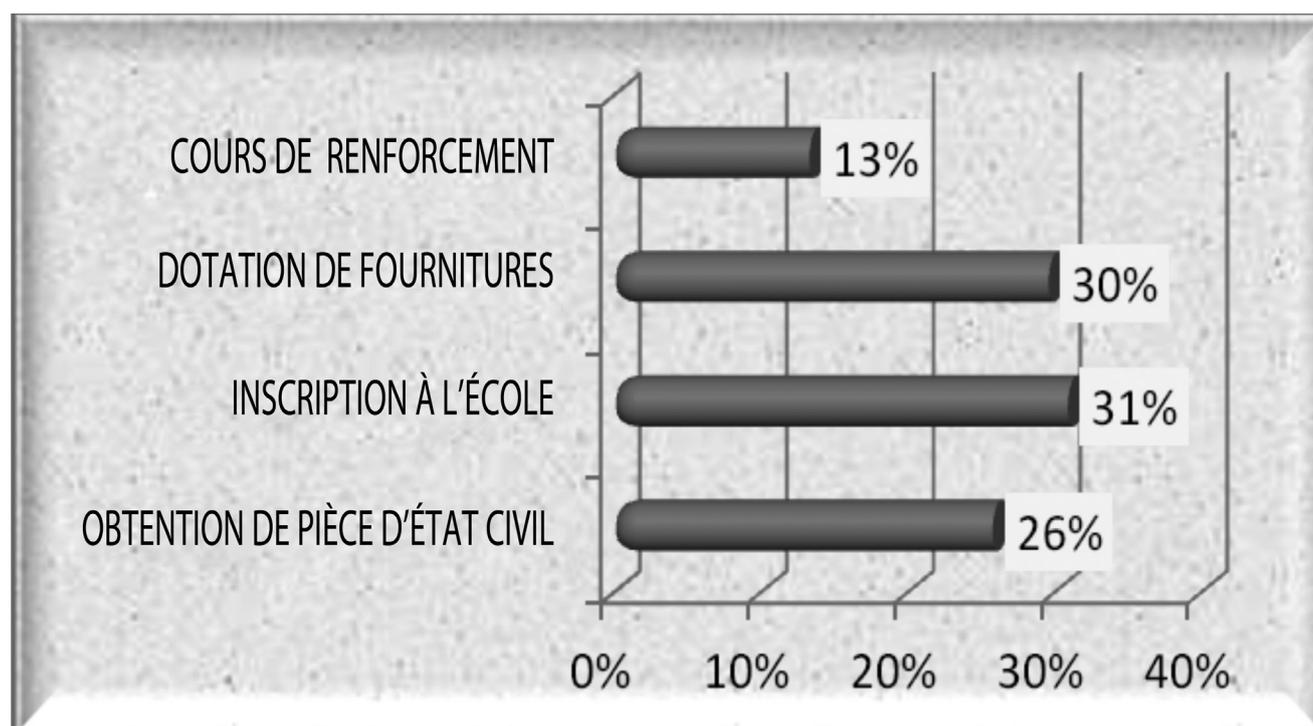
La figure n°4 montre que le changement positif par rapport à la scolarisation des enfants est dû, à 31%, à l'inscription des enfants dans les écoles. Le projet, après avoir recensé les enfants en âge d'aller à l'école, en a inscrit beaucoup au CI soit 2.074 (908 filles soit, 44% et 858 garçons soit 56%)<sup>2</sup>. La dotation en kits scolaires qui était un moyen de soutien aux parents démunis influe à 30% sur l'impact positif de la scolarisation des enfants. L'obtention des pièces d'état

civil (26%) a eu un effet positif sur les examens d'entrée en sixième. En effet, le projet a permis aux postulants d'acquiescer leur pièce d'état civil qui est une condition de base pour pouvoir participer aux épreuves. Ce qui a permis une augmentation du taux de participation à l'entrée en sixième. Les cours de renforcement quant à eux ont influé sur le niveau des élèves. Ils ont permis d'améliorer le taux de réussite des élèves selon 92% des chefs de ménages enquêtés. Tous ces aspects démontrent l'impact positif du projet dans l'amélioration de la scolarisation des enfants dans la zone d'intervention.

### c. Effet sur l'éducation non formelle

Concernant l'éducation non formelle, le projet a permis une amélioration des conditions d'apprentissage dans les daaras avec l'appui en nature octroyé aux maîtres coraniques (produits alimentaires). L'ouverture de classes d'alphabétisation pour les enfants talibés dans les daaras a permis aux enfants d'être capables de lire/écrire en français et/ou en langues locales et de faire des calculs. Ce qui pourrait les aider à gérer les activités économiques auxquelles ils s'attèleront une fois devenus adultes. L'implication des maîtres coraniques dans le processus a favorisé la création de comités de veille pour la lutte contre la mendicité (initiative propre des responsables de daara). Cette complicité entre le projet et les maîtres coraniques a permis d'éradiquer le phénomène des daaras fictifs.

Figure 4: Contribution des facteurs déterminants à l'évolution positive de la scolarisation des enfants (%)



<sup>2</sup> Récapitulatif des bénéficiaires des PA UNTFHS\_VFD.

**M. Loum** évoque la situation de talibés (enfant en apprentissage du Coran) qui mendiaient à Darou Khoudoss tous les jours. Le projet leur a permis d'interpeller ces talibés qui étaient venus du Sud du pays avec un soi-disant maître coranique (serigne daara). Après, localisation de leur domicile dans la zone suite à des investigations, la commission a constaté que ces talibés ont été prêtés par un autre « serigne daara » qui habite aussi au Sud du pays. De plus les discussions avec les talibés ont permis de savoir que leur maître coranique ne leur enseignait que la mendicité. Les enfants devaient s'acquitter d'un versement quotidien de 400 FCFA et devaient en même temps se prendre en charge. Ces informations vérifiées, la commission a fait appel à la gendarmerie. C'est ainsi que, le soi-disant maître coranique a mis tous ces talibés dans un bus pour Dakar. Convoqué à la gendarmerie, le maître coranique a déclaré que les talibés sont allés en vacances. Fort heureusement les comités de veille villageois qui ont signalé ce cas dans la zone des Niayes, ont appris que les enfants étaient évacués sur Dakar pour être loués à un autre soi-disant marabout. Cette fois-ci les talibés ont été retrouvés avec l'aide de la gendarmerie et leurs parents convoqués. Ces derniers étaient étonnés de voir leurs enfants qu'ils avaient confiés à un maître coranique dans le Sud pour qu'ils puissent apprendre le Coran. Depuis ces événements, l'information est passée de bouche à oreilles et les individus qui faisaient ces pratiques malsaines ont fui la zone considérée comme dangereuse pour leurs activités d'exploitation des enfants.

Le projet a influé positivement sur l'amélioration des conditions de vie dans les daaras avec une assistance en matériel, en nourriture et en suivi sanitaire. À côté des talibés qui ont été confiés aux maîtres coraniques, une bonne partie des enfants de la population est dans les daaras pour apprendre le Coran. Cependant, les conditions d'apprentissage étant parfois difficiles, le projet a mené des campagnes de sensibilisation pour la scolarisation de ces enfants et l'amélioration des

conditions d'apprentissage. Ainsi, sur un échantillon de 321 ménages, 171 enfants étaient, avant l'intervention du projet, dans des structures éducatives non formelles. À la fin du projet, 71 soit 41,5% ont été retirés de l'école non formelle. Ces enfants ont été insérés dans des structures éducatives formelles, et dans des centres et ateliers de formation qualifiante.

Le graphe n°3 montre que sur l'effectif d'enfants retirés du système éducatif non formel, 80% parmi eux sont maintenant insérés dans le système éducatif formel. Cela est le résultat des actions du projet de lutte contre le travail des enfants (la mendicité). Pour le reste, certains enfants sont insérés dans des structures de formation qualifiante (11%) tandis que d'autres (9%) ont été complètement retirés de ce système éducatif non formel mais ne réunissaient pas les conditions nécessaires pour l'apprentissage. Les enfants retirés du système éducatif non formel qui n'ont aucune activité sont :

- dans l'attente d'une insertion dans les centres de formation qualifiante (4 enfants âgés de 12 à 17 ans) ;
- ou dans l'attente d'avoir l'âge requis pour être inscrits dans les écoles formelles (2 enfants de 5 ans).

Néanmoins, près de 58% des enfants de l'échantillon est toujours dans les écoles non formelles. Notons que cela a été favorisé par l'appui du projet, destiné à soutenir le maintien de ces enfants dans ces structures éducatives non formelles. De plus, la plupart de ces enfants alternent les études coraniques et l'école française tout en respectant le calendrier de ce dernier.

Par ailleurs, le projet a ouvert des classes d'alphabétisation pour permettre aux enfants n'étant pas dans ces structures éducatives, de pouvoir lire et écrire en français ou en langues nationales.

Figure 5 : Situation des enfants retirés du système éducatif non formel (%)

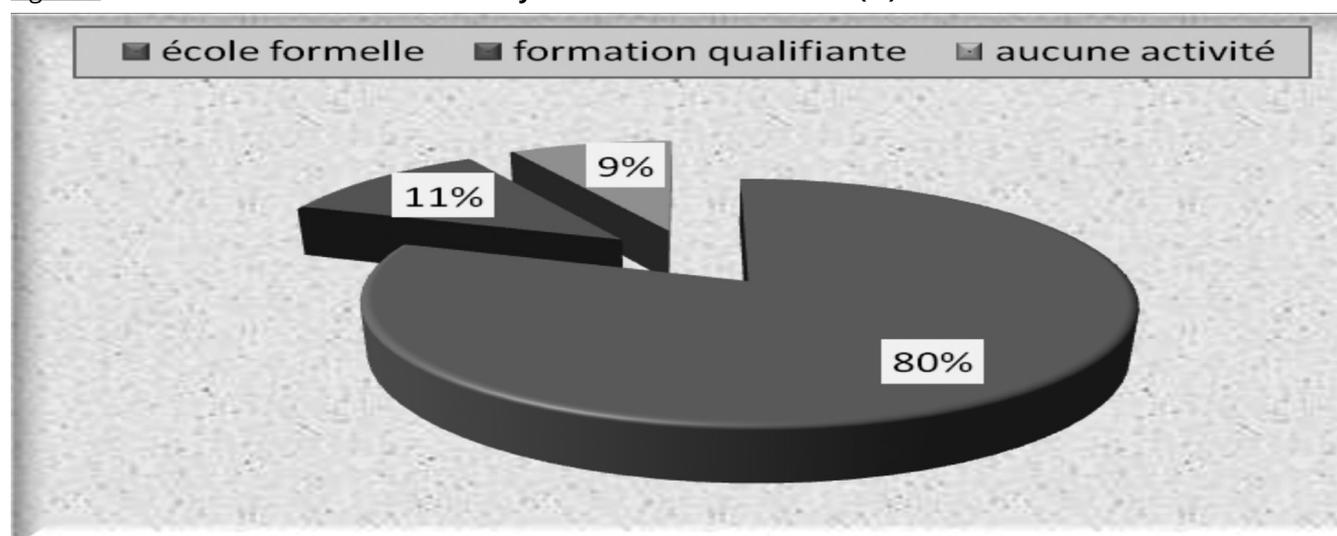


Tableau 2 : Situation actuelle des enfants retirés du système éducatif non formel selon le sexe et le groupe d'âge

Situation	Tranche d'âge	Effectifs			Pourcent/situation			Pourcent/global		
		Sexe		Total	Sexe		Total	Sexe		Total
		M	F		M	F		M	F	
École formelle	5 à 11 ans	25	29	54	44%	51%	95%	35%	41%	76%
	12 à 14 ans	1	1	2	2%	2%	4%	1%	1%	3%
	15 à 17 ans	1	0	1	2%	0%	2%	1%	0%	1%
Sous-total		<b>27</b>	<b>30</b>	<b>57</b>	<b>47%</b>	<b>53%</b>	<b>100%</b>	<b>38%</b>	<b>42%</b>	<b>80%</b>
Formation qualifiante	5 à 11 ans	1	3	4	13%	38%	38%	1%	4%	4%
	12 à 14 ans	1	1	2	13%	13%	25%	1%	1%	3%
	15 à 17 ans	2	0	2	25%	0%	25%	3%	0%	3%
Sous-total		<b>4</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>50%</b>	<b>50%</b>	<b>100%</b>	<b>5%</b>	<b>6%</b>	<b>11%</b>
Aucune activité	5 à 11 ans	1	1	2	17%	17%	33%	1%	1%	3%
	12 à 14 ans	1	1	2	17%	17%	33%	1%	1%	3%
	15 à 17 ans	0	2	2	0%	33%	33%	0%	3%	3%
Sous-total		<b>2</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>33%</b>	<b>67%</b>	<b>100%</b>	<b>3%</b>	<b>6%</b>	<b>9%</b>
Total		<b>33</b>	<b>38</b>	<b>71</b>	<b>46%</b>	<b>54%</b>	<b>100%</b>	<b>46%</b>	<b>54%</b>	<b>100%</b>

Le tableau n°2 renseigne que parmi l'effectif d'enfants retirés du système éducatif non formel et réinsérés dans le système éducatif formel (soit 57 enfants), 53% est de sexe masculin et 47% de sexe féminin. Sur cet effectif, le groupe d'âge dominant est celui de 5-11 ans (95%). Ceci s'explique par le fait que ces enfants sont en âge d'aller à l'école et que le projet à travers son approche communautaire a su les récupérer et les inscrire dans les écoles formelles.

Ce résultat traduit tout l'effort méritoire mené par les partenaires locaux du projet en faveur de la scolarisation des enfants dans un système formel.

L'effectif qui est réinséré dans les structures de formation qualifiante, se répartit de façon égalitaire entre les filles et les garçons (50%). Ici l'effectif du groupe d'âge 5-11 ans double celui des groupes d'âge 12-14 ans (25%) et 15-17 ans (25%).

#### d. Effet sur la réinsertion et/ou la formation qualifiante

La formation qualifiante concerne les enfants insérés dans les ateliers de couture, menuiserie ébénisterie, menuiserie métallique mais aussi dans les centres de formation professionnelle comme le CIFOP, le CREPE de Mboro, et le centre de formation professionnel de

Ngoudiane. Cette formation qui doit permettre à l'enfant d'avoir un métier pour subvenir à ses besoins futurs, se fait à la suite d'une sensibilisation et d'un accompagnement en équipement et matériel aux ateliers d'apprentissage pour garantir à l'enfant les conditions optimales d'apprentissage tout en respectant les normes de sécurité.

Photo 3 : Atelier d'apprentissage en construction métallique



Source : BIT/IPEC-Sénégal

Les données mettent en exergue le fait que sur la population enquêtée, le pourcentage d'enfants qui subit ce type de formation est passé de 0,97% avant l'intervention du projet à 13,99% après. Cette progression est expliquée par la réinsertion:

- des enfants travailleurs, mais aussi de ceux qui n'avaient aucune activité ;
- des enfants qui ont abandonné l'école formelle par faiblesse de niveau ;
- des talibés choisis dans les daaras en collaboration avec les maîtres coraniques.

Cette figure montre que 58% des enfants de l'échantillon insérés dans la formation professionnelle n'avaient aucune activité. Parmi eux, les filles représentent 56,43% qui affirment être insérées dans la formation

qualifiante après l'intervention du projet. En réalité, ces filles qui prétendent n'avoir eu aucune activité avant l'intervention du projet, s'occupaient de travaux domestiques dans les maisons. Ce travail qui est accepté par la culture du milieu (considéré comme un apprentissage) peut parfois présenter des dangers pour les enfants, car ils peuvent manier des objets tranchants ou soulever des charges très lourdes par rapport à leur âge.

L'on note qu'environ 22% des enfants réinsérés dans la formation qualifiante travaillaient avant l'intervention du projet. En effet ces derniers, ayant dépassé l'âge d'être scolarisés, sont orientés dans ce type de formation pour leur trouver une activité les éloignant du travail. La figure suivante montre la répartition des enfants insérés dans la formation qualifiante selon l'âge.

**Figure 6 : Répartition des enfants réinsérés dans la formation qualifiante en fonction de l'activité exercée avant l'intervention du projet**

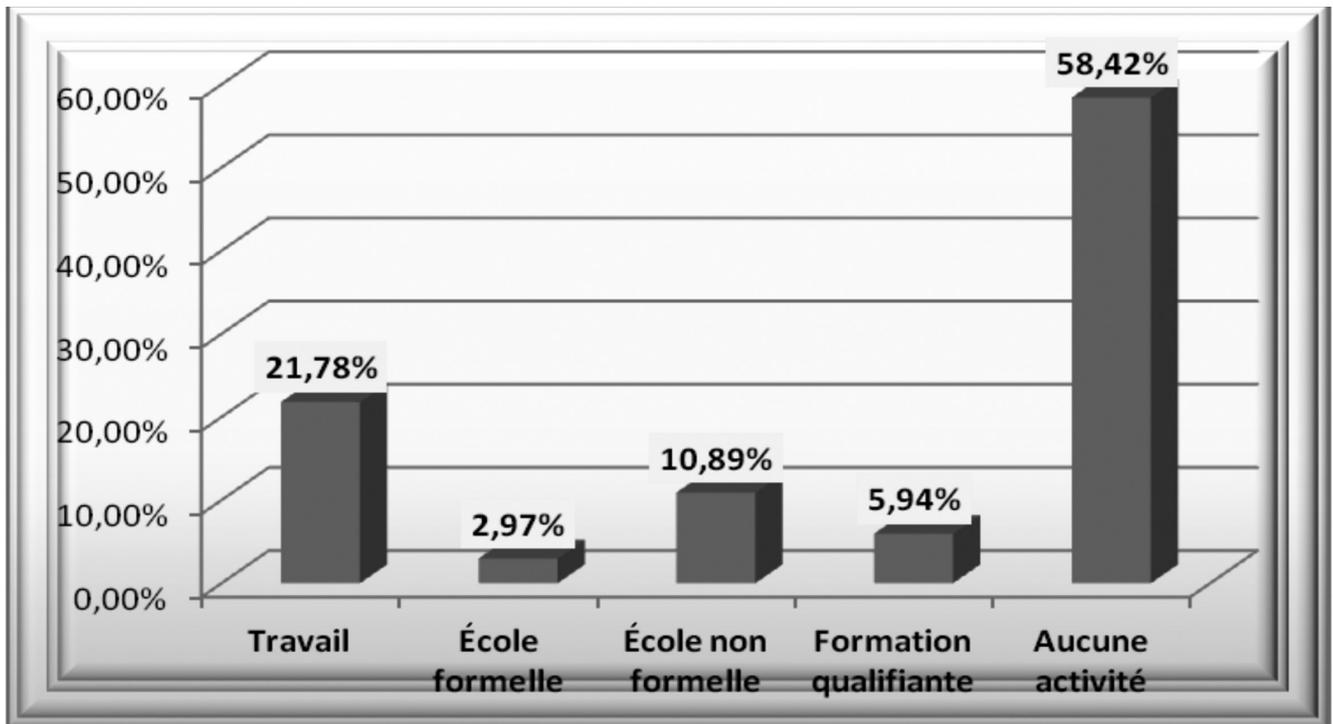
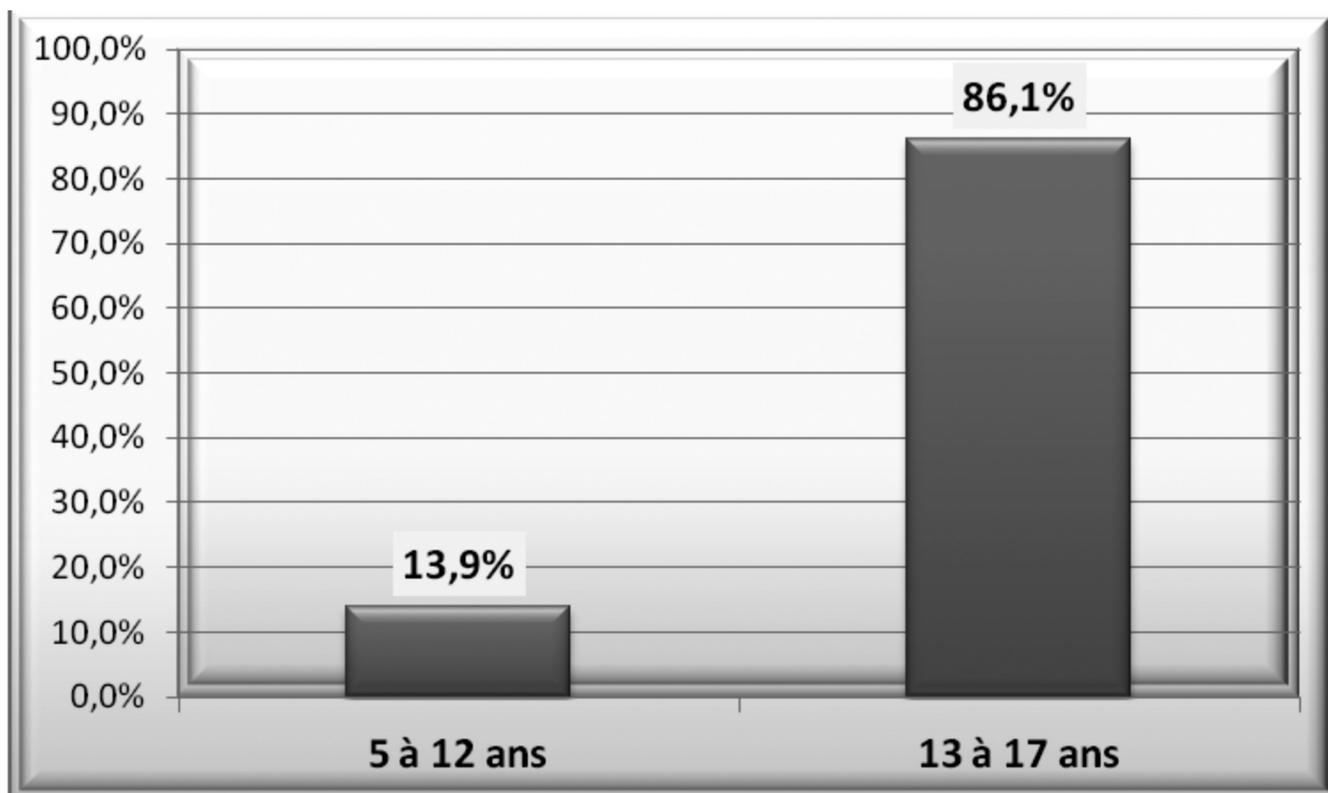


Figure 7 : Répartition des enfants insérés dans la formation qualifiante selon l'âge



La figure ci-dessus montre que 86% des enfants enquêtés qui affirment être insérés dans la formation qualifiante par le projet sont dans le groupe d'âge 13-17 ans. Ces derniers ne peuvent être inscrits au cycle primaire du système éducatif formel. La formation qualifiante a donc été l'alternative trouvée pour permettre à ces enfants de bénéficier d'un apprentissage pour prétendre à une profession dans l'avenir.

Toutefois, les entretiens avec les responsables des ateliers, des centres de formation et les membres des commissions locales, ont permis de déceler divers aspects contraignants liés à la formation. Si des mesures urgentes ne sont pas prises ces enfants réinsérés, risquent d'être exposés à des risques et dangers ou alors, risquent d'abandonner la formation. Ces manquements sont entre autres :

#### **- Le non respect des conditions de sécurité**

Ce phénomène est surtout repertorié au niveau des ateliers de menuiserie ébénisterie et métallique. En effet, même si des équipements de protection sont distribués, aucune rigueur n'est appliquée pour leur utilisation.

Il faudra donc sensibiliser davantage les responsables des ateliers sur la nécessité du port de masque et de chaussures de sécurité.

#### **- L'incapacité des enfants à lire et à écrire**

En effet, l'utilisation de certains outils de travail surtout dans la couture et la menuiserie, nécessite une capacité de lecture des chiffres afin de pouvoir mesurer les dimensions des produits fabriqués. Les responsables d'ateliers demandent un appui dans ce sens en octroyant de petites formations aux enfants afin qu'ils puissent lire et écrire.

#### **- L'éloignement des villages par rapport aux ateliers**

Il est difficile pour un enfant de parcourir des kilomètres tous les jours pour suivre une formation professionnelle. Les ateliers se trouvent le plus souvent dans les sièges des communautés rurales ou dans les gros villages. Cet entretien avec Modou, un menuisier de Ngoundiane montre que des enfants ont abandonné du fait des longues distances à parcourir.

**Modou :** « Le projet, à travers l'agence d'exécution, m'a confié 6 enfants et a mis à ma disposition des équipements nécessaires pour leur apprentissage en sécurité. Il m'a aussi donné 120 000 FCFA pour leur formation à raison de 20 000 FCFA par enfant. Depuis lors, je n'ai plus revu l'agence d'exécution. Ils devraient suivre l'évolution de la formation de l'enfant pour pouvoir trouver des solutions à certains problèmes. En réalité, 2 enfants ont abandonné après seulement 3 jours de travail. Ces derniers quittaient le village de Mbourwaye situé à trois kilomètres de Ngoundiane. Lorsque j'ai cherché à connaître les raisons de leur abandon, ils m'ont fait savoir que la distance parcourue était trop pénible pour eux. »

### - Les contraintes d'ordre économique

Un problème majeur et qui risque de survenir dès l'année prochaine, concerne les enfants insérés dans les centres de formation professionnelle tels que le CIFOP, le CREPE et le centre de Ngoundiane. En effet, pour une formation devant durer 3 ans, le projet n'a couvert que les frais de scolarité d'une année. Une évaluation précise des coûts de formation n'ayant pas été faite, ces enfants seront certainement renvoyés des centres de formation si aucune mesure n'est prise car les parents n'ont pas les ressources financières leur permettant d'assurer les frais de scolarité des enfants.

Un autre aspect économique réside dans le rôle important (pourvoyeur d'argent) joué par l'enfant travailleur dans la survie économique de la famille qui n'est toujours pas sortie de la situation de pauvreté. L'entretien avec Fallou (15 ans), un apprenti tailleur à Ngoundiane en est une parfaite illustration.

**Fallou :** « C'est le projet qui m'a mis en rapport avec mon patron. Je me sens à l'aise dans l'atelier et je n'éprouve aucun problème en rapport avec les conditions d'apprentissage. J'ai bien l'intention de continuer la formation jusqu'à l'obtention d'un métier. Toutefois, je suis dans l'impossibilité d'abandonner les travaux champêtres et domestiques. Je vis seul avec mes parents qui ont des ressources très limitées. Il me faut donc m'occuper des travaux champêtres et de quelques travaux domestiques avant de venir à l'atelier. »

### e. L'environnement familial des enfants

L'enfant vit dans une famille qui constitue son environnement immédiat. La situation socioéconomique de la famille demeure déterminante dans la situation de travail des enfants. En effet, le chef de ménage pauvre ne disposant pas de ressources nécessaires pour subvenir aux besoins de la famille a tendance à utiliser l'enfant comme main-d'œuvre dès l'âge de 5 ans. Ces pratiques très courantes en monde rural démontrent la pertinence de l'intervention du projet sur cette cible qu'est la famille. Les actions d'amélioration de la situation de cette dernière, qui devait passer par une autonomisation, a eu un impact positif. En effet, les mères de familles d'enfants démunis sélectionnées ont bénéficié d'un renforcement des capacités en formation GERME, technique et transformation des céréales, fruits et légumes et en teinture. Ces parents regroupés en GIE attestent que le projet les a encadrés techniquement (formations et dotation d'équipement) et leur a accordé un financement pour qu'ils puissent mener des activités génératrices de revenus. Cependant, l'effet sur les enfants ne peut pas se faire ressentir pour le moment car la majeure partie des GIE viennent de commencer l'activité productive. Toutefois, les parents restent confiants et, avec une bonne gestion de leurs activités, ils pourront voir leur situation s'améliorer pour pouvoir prendre en charge leur enfants et assurer leurs principaux droits : éducation, santé...

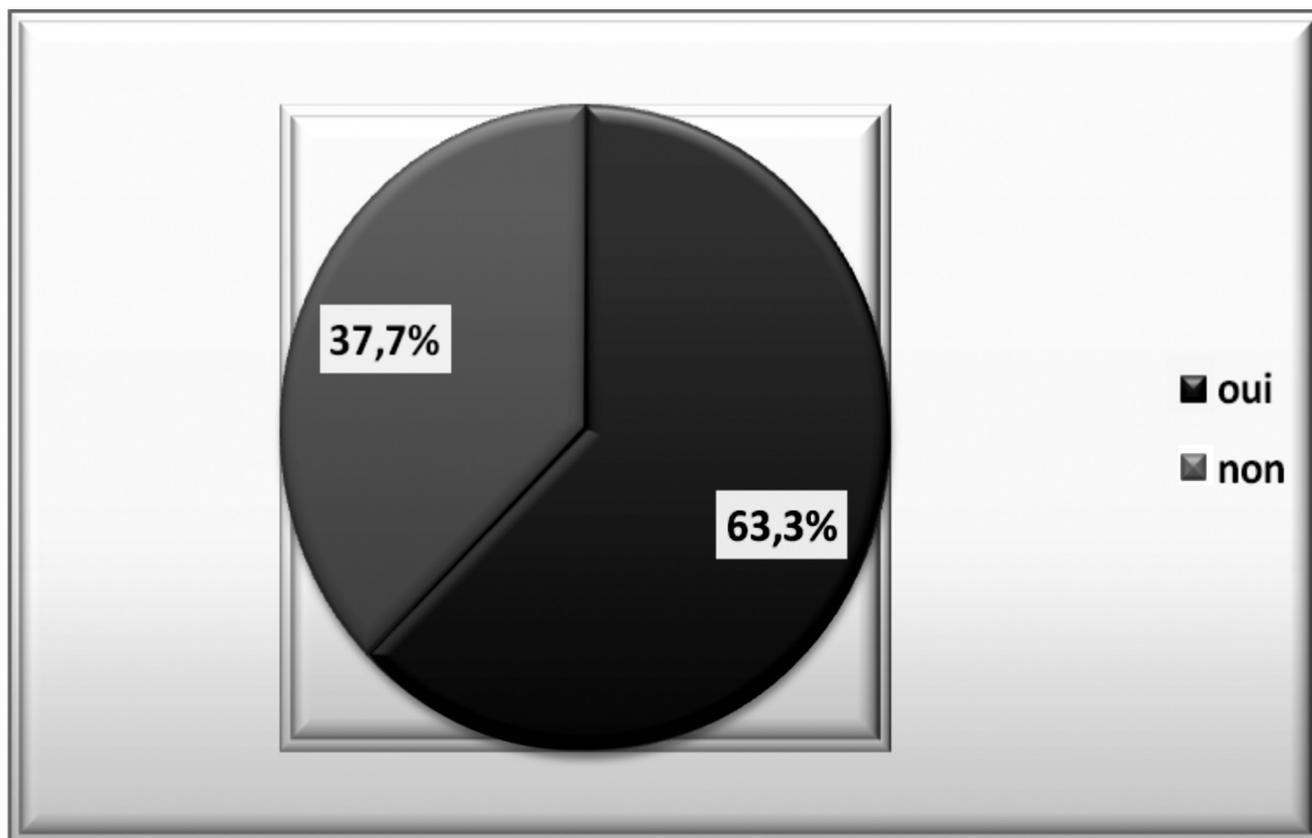
Notons que le projet a permis l'organisation des parents de bénéficiaires en GIE. De plus, ces organisations ont été mises en partenariat avec des institutions de micro-finance pour leur permettant de disposer de financement afin de mener des AGR.

Toutefois, il a été signalé la faiblesse des ressources allouées au volet autonomisation des familles. En effet, le nombre de femmes bénéficiaires est très limité, compte tenu de la faiblesse des ressources affectées à ce volet.

Les interviews réalisées auprès des populations ont permis de recueillir leurs impressions sur les différents acteurs locaux impliqués dans la mise en œuvre du projet dans une perspective de pérennisation des acquis.

## VIII. ANALYSE DE LA DURABILITÉ

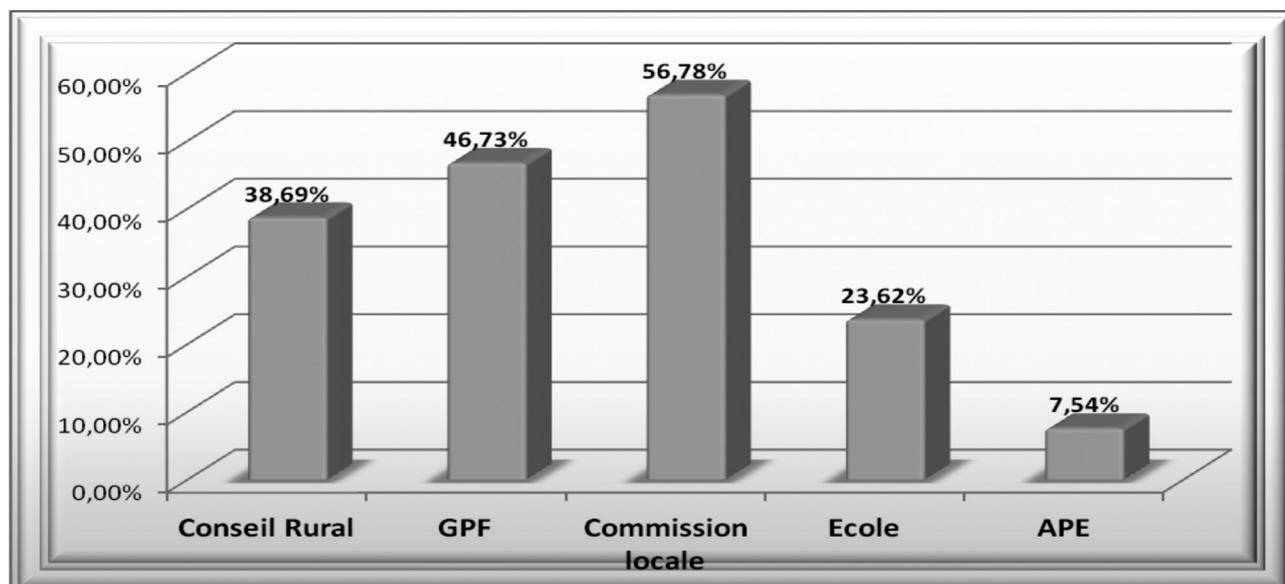
Figure 8 : Avis des chefs de ménage de l'échantillon (en %) sur la poursuite des activités par d'autres Organisations après le projet



Le graphique n°8 indique que plus de la moitié des chefs de ménage enquêtés est confiante quant à la capacité des organisations locales à continuer les activités du projet alors que le 1/3 est d'avis contraire. Ces derniers évoquent surtout le manque de moyens matériel et financier.

Les organisations citées susceptibles de pouvoir continuer lesdites activités sont déclinées dans le graphique n°07 suivant.

Figure 9 : Les structures capables de pérenniser les activités du projet selon les chefs de ménage de l'échantillon (%)



NB : Possibilité de réponses multiples

Selon le graphique n°9, il ressort que la Commission locale présente le plus d'aptitude à continuer les activités du projet (56,78% des réponses). En fait, les commissions locales sont très bien organisées avec la mise en place de différentes sous-commissions spécifiques à chaque problème qui affecte l'éducation des enfants. On note généralement :

- la commission qui s'occupe de l'inscription à l'état civil ;
- la commission formation qualifiante qui veille sur la qualité des formations mais aussi qui répertorie les enfants qui sont inoccupés pour diligenter leur insertion dans les ateliers ;
- la commission solidarité et parrainage pour l'encadrement des talibés et des enfants démunis ;
- la commission insertion, réinsertion et maintien par l'éducation formelle.

Les membres des commissions ont eu un sentiment de « devoir accompli » et de « satisfaction morale » comme l'ont respectivement mentionné les présidents de la commission locale de Mboro et de Darou Khoudoss. La commission locale de Mboro est même sollicitée par d'autres projets dans d'autres secteurs (par exemple Womal qui est un projet de protection de l'environnement) pour le pilotage de leurs activités.

Les commissions locales sont assistées par des comités de veille installés dans les différents quartiers/villages. Ces comités, comme le nom l'indique, sont chargés de veiller au respect de toutes les bonnes pratiques instaurées par le projet et allant dans le sens du respect des droits des enfants, mais aussi d'alerter la commission locale en cas de manquements. Par exemple, à Mboro, les membres des commissions de veille mettent la pression sur les parents à la naissance d'un nouvel enfant pour l'enregistrement à l'état civil. Ces comités de veille sont composés de personnes ressources (notables, chefs de village/quartier, enseignants, infirmiers,...).

De manière générale, les dispositifs d'accompagnement de la lutte contre le travail des enfants qui sont mis en place dans les différentes collectivités locales, ont reçu des formations assez efficaces leur permettant, du point de vue technique, de pérenniser les activités du projet.

Toutefois, le manque de ressources matérielles et financières de cette commission locale est l'argument avancé par 90% des personnes qui doutent de sa capacité à continuer ses activités à la fin du projet.

En effet, l'appui du conseil rural/municipal et/ou l'accompagnement par des partenaires pour la mise en place d'un budget de fonctionnement, ne serait-ce que pour couvrir les frais de déplacement et de communication de la commission locale est nécessaire. Des engagements allant dans ce sens ont été pris par l'ensemble des conseils ruraux/municipaux, mais les actes posés sont pour le moment timides. Ils se limitent à la mise à disposition de locaux pour les activités de la commission et, parfois, à l'appui en moyens de transport à travers les véhicules des Présidents de Communautés rurales.

En résumé à ce chapitre, les analyses ont montré que le Projet Inter agences a produit un impact significatif dans sa mise en œuvre. En effet, malgré un temps réduit, le projet a impacté sur la fréquentation du système éducatif formel. Ainsi, grâce aux actions de sensibilisation et d'appui, l'inoccupation des enfants a baissé de même que la fréquentation du système éducatif au profit du système formel et de la formation qualifiante.

Au-delà de ces aspects, l'effet du projet a aussi concerné le changement de comportement des parents qui sont plus sensibles à l'enregistrement des enfants à l'état civil et à leur scolarisation. Ces résultats ont pu être obtenus grâce aux dispositifs locaux mis en place par le projet (Commissions locales et Comités de veille de quartier).

En conclusion à la partie relative aux effets de la mise en œuvre du projet, les analyses qui précèdent montrent à suffisance que le projet, nonobstant le fait qu'il n'ait déroulé de façon opérationnelle ses activités que sur une période courte (11 mois), a produit des résultats importants en termes d'effets dont les plus remarquables se situent au niveau de l'accroissement de la fréquentation de structures éducatives formelles et informelles par les enfants (par exemple le projet a permis à 2074 enfants dont 56% de filles à obtenir un extrait de naissance et à être inscrits à l'école), ainsi qu'au niveau du changement de comportement en faveur de la réduction du travail des enfants (par exemple 33 enfants ont été retirés du travail et insérés dans les circuits éducatifs).

La dynamique inclusive et participative instaurée grâce à la mise en place des Commissions locales et les Comités villageois devraient permettre de consolider ces résultats mais à la condition que lesdites structures fassent un plaidoyer auprès des autorités locales (maire et présidents de conseil rural) afin de trouver les moyens financiers pour pérenniser les activités.

# TROISIEME PARTIE

## CAPITALISATION DE BONNES PRATIQUES

Cette partie porte sur trois cas de bonnes pratiques qui ont été observées lors du processus de mise en œuvre du projet. En effet ces bonnes pratiques émergentes sont relatives à des innovations qui méritent d'être connues, partagées et diffusées dans le cadre de la protection sociale des enfants.

Ces bonnes pratiques sont exposées selon le modèle de présentation du BIT

## Bonne pratique I

### Thème :

Lutte contre l'exploitation des enfants talibés par la mendicité

<b>Projet</b>	Améliorer les conditions d'apprentissage et de vie des enfants talibés dans les Communautés rurales de Ngoundiane, de Taïba Ndiaye, de Darou Khoudoss et dans la Commune de Mboro.	<b>Pays</b>	SÉNÉGAL
<b>Date</b>	Décembre 2012	<b>Domaine d'intervention</b>	Amélioration des conditions de vie des enfants talibés mendiants

### I. Contexte du projet dans lequel se donne la bonne pratique

La région de Thiès est l'une des régions les plus affectées par le travail des enfants. En effet, selon l'enquête nationale réalisée en 2005 par la Direction de la Prévision et de la Statistique, 36,7 % des enfants âgés de 5 à 17 ans (soit 1.378.524 enfants) sont économiquement actifs.

L'utilisation de la main-d'œuvre infantile dans les activités économiques dans la région de Thiès a été confirmée par l'étude du BIT/IPEC (Enquête de base sur les pires formes de travail des enfants dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche maritime artisanale et du travail domestique, juin 2007) au regard des données obtenues qui montrent que sur les 584 107 enfants économiquement actifs des zones étudiées, la région de Thiès venait en tête où il y avait le plus d'enfants travailleurs (58,6%).

Par ailleurs, outre le travail auquel ils sont astreints, les enfants dans la région de Thiès sont victimes également de mendicité. Les données ci-dessous (Enquêtes sur les enfants mendiants dans la Région de Thiès réalisées par le BIT/IPEC en novembre 2007) dressent un tableau peu reluisant de la situation des enfants mendiants de 4 à 17 ans avec un effectif de 4391 dont 1125 enfants mendiants localisés dans le département de Tivaouane soit 25.5%.

Dans le Département de Tivaouane, les enfants mendiants talibés se retrouvent dans les zones hors du chef-lieu de département (57%) et généralement dans les zones rurales où sont implantées les écoles coraniques (en langue locale appelées Daaras).

Ces enfants mendiants entre 4 et 17 ans sont quasiment des talibés envoyés dans les daaras pour apprendre le Coran. Ils vivent dans des conditions difficiles. Leur alimentation est assurée grâce à la mendicité, ils sont sans couverture sanitaire et doivent faire face à des conditions de logement qui ne respectent pas les normes minimales d'hygiène, d'où leur exposition à des maladies telles que le paludisme, la galle, les maladies respiratoires, etc.

De plus, ces enfants ne disposent point, au cours de leur apprentissage dans ces institutions éducatives traditionnelles, de possibilités d'acquérir des connaissances ni techniques encore moins en calcul, lecture ou écriture en vue de leur insertion dans la vie active au terme de leur apprentissage.

En vue d'améliorer les conditions d'apprentissage et de vie de ces enfants talibés et pour les aider à préparer leur insertion dans la vie active, l'Association pour le bien-être des talibés (ABETAS) a proposé un programme d'Action au Projet Inter agences pour l'amélioration de la situation des enfants à risques.

Le programme d'action à la base de cette bonne pratique documentée a été exécuté par l'Association pour le bien-être des talibés au Sénégal (ABETAS) avec l'appui technique du programme IPEC du Bureau international du Travail et le concours financier du Gouvernement du Japon. Il est intitulé : « *Projet d'amélioration des conditions d'apprentissage et de vie des enfants talibés dans les Communautés rurales de Ngoundiane, de Taïba Ndiaye, de Darou Khoudoss et dans la Commune de Mboro.* » Le programme d'action a été déroulé sur 12 mois dans les localités susmentionnées.

En vue d'atteindre l'objectif de développement qui contribue à l'élimination de l'exploitation des enfants par la mendicité dans les communautés rurales de Taïba Ndiaye, Ngoundiane, Darou Khoudoss et dans la commune de Mboro, le programme d'action a ciblé les objectifs immédiats suivants :

- à la fin du programme d'action, les maîtres d'enseignement coranique (serignes daaras) et les communautés villageoises auront été sensibilisés pour assurer la prévention de l'exploitation des enfants talibés par la mendicité ;
- à la fin du programme d'action, les conditions d'apprentissage et de vie de 200 enfants talibés dans 10 daaras (en français : écoles d'enseignement coranique) au moins auront été améliorées ;
- à la fin du programme d'action, 20 maîtres d'enseignement coranique (en langue locale : Serignes daaras) auront bénéficié de formation sur les droits de l'enfant et d'appui pour la réalisation de projets générateurs de revenus.

## II. Quelle bonne pratique ? Et pourquoi ?

Face à la recrudescence de la demande d'emploi et à l'utilisation précoce des enfants dans le travail, l'Association pour le bien-être des talibés au Sénégal (ABETAS) avec l'appui technique du programme IPEC du Bureau international du Travail a recherché et développé des alternatives à la situation des enfants talibés exploités par la mendicité dans la commune de Mboro et les Communautés rurales de Taïba Ndiaye, Darou Khoudoss et Ngoundiane. La présence des enfants dans ce secteur est due au choix des parents d'une part, et d'autre part, à la non scolarisation, à la déscolarisation précoce ou simplement à l'exclusion des enfants du système éducatif.

En réponse à cette situation, l'ONG ABETAS a mis en place une stratégie basée d'une part, sur le renforcement du curriculum de l'éducation arabe et coranique par l'introduction de l'alphabétisation fonctionnelle en français dans les daaras et d'autre part, sur l'offre d'alternatives de formations qualifiantes aux pensionnaires et des possibilités de développement d'activités génératrices de revenus aux maîtres d'enseignement communément appelés « Serigne daara ».

Aux fins de prévenir les pires formes de travail des enfants, la bonne pratique a été de mettre en place un mécanisme pour améliorer les conditions de vie et d'apprentissage des enfants talibés exploités par la mendicité dans les daaras dans la Commune de Mboro et les Communautés rurales de Ngoundiane, Taïba Ndiaye et de Darou Khoudoss.

L'exécution du programme d'action dans les quatre collectivités locales d'intervention du projet a requis les actions majeures suivantes :

- concertations avec les communautés locales sur les objectifs et définition des stratégies de mise en œuvre des activités d'alphabétisation ;
- identification des daaras bénéficiaires au sein de chacune des quatre collectivités locales cibles ;
- réalisation d'actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation sociale contre l'exploitation des enfants par la mendicité ;
- recrutement des moniteurs en alphabétisation ;
- planification et validation des programmes d'alphabétisation en français ;
- ciblage des zones d'accueil et aménagement des classes et du programme d'enseignement pour intégrer les cours d'alphabétisation en français ;
- dotation des classes en matériel didactique et pédagogique pour l'alphabétisation, en matériel de couchage et en produits d'hygiène ;
- suivi-supervision du déroulement des apprentissages dans les daaras notamment dans les classes d'alphabétisation ;
- implication des communautés et particulièrement des parents des enfants concernés dans le suivi et l'évaluation des apprentissages ;
- organisation de rencontres de partage et de capitalisation entre les partenaires et agences d'exécution impliqués dans le projet.

La stratégie développée dans le cadre du programme d'action s'est articulée autour de :

- la conscientisation des différents acteurs à travers l'organisation de rencontres d'information et de sensibilisation, de forum mais aussi d'émissions radiophoniques sur des thématiques portant sur la protection des enfants exploités par la mendicité et les moyens de la prévenir ;
- l'institution de « ndeyu daaras » (en langue nationale wolof signifie : marraines des talibés des écoles coraniques ou arabe) pour la prise en charge des enfants ;
- l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie dans les daaras à travers la construction de latrines, la dotation de désinfectants, de boîtes de pharmacie, de fournitures scolaires et sanitaires mais aussi l'aménagement d'abris servant de salles de cours aux enfants talibés ;
- l'amélioration du contenu des apprentissages dans les daaras par l'introduction d'un module d'alphabétisation des enfants talibés en français ;
- la formation et le financement d'activités génératrices de revenus en faveur des maîtres coraniques pour empêcher l'utilisation des enfants dans la mendicité.

L'approche à la base de cette bonne pratique s'inscrit en phase avec les dispositions des conventions internationales n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et 182 sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants en ce sens qu'elle permet de diversifier et de maximiser les opportunités d'insertion professionnelle future pour les enfants en formation dans les daaras. Elle permet également de lutter contre l'utilisation des enfants dans la mendicité. Elle est applicable dans une bonne partie du territoire où le choix des parents porte sur l'enseignement islamique et dans un contexte de rareté d'infrastructures scolaires formelles. Elle constitue également une réponse et une contribution aux stratégies nationales jusque-là développées en matière d'éducation et d'alphabétisation.

L'adoption de la bonne pratique ainsi documentée pour d'autres projets ou programmes nécessite la prise en compte des réalités socioculturelles locales et des contextes dans lesquels se dérouleront ces projets.

La mise en œuvre de cette bonne pratique novatrice développée par l'ONG ABETAS a généré les résultats positifs suivants:

- deux séances de sensibilisation sur la mendicité des enfants organisées et regroupant les populations des quatre collectivités locales bénéficiaires ;
- un forum sur la mendicité ;
- quatre émissions radiophoniques sur la mendicité et l'amélioration de conditions de vie des enfants talibés ;
- quatre rencontres de plaidoyer auprès des autorités locales, des leaders religieux et des Groupements de promotion féminine ;
- 10 classes d'alphabétisation en langue française ouvertes ;
- 200 enfants talibés de 5 à 15 ans dont 164 garçons 36 filles alphabétisés en français dans les daaras ciblés ;
- 10 daaras ou écoles d'enseignement coranique ou arabe (avec 200 enfants mendiants) ont bénéficié de matériel didactique et pédagogique, de produits d'entretien et d'hygiène, de tables-bancs, de boîtes à pharmacie, d'ustensiles et de produits désinfectants ;
- 10 toilettes et 10 abris d'apprentissage sont aménagés dans les dix daaras ciblés des quatre collectivités locales ;
- 200 enfants talibés ont bénéficié de matériel de couchage (matelas, nattes);
- 200 enfants talibés sont inscrits à la mutuelle de santé.

### **- Les facteurs clés du succès**

L'originalité du programme d'action réside essentiellement au niveau de la stratégie développée qui a consisté en la sensibilisation des acteurs pour une meilleure prise de conscience des effets néfastes psychosociaux de la mendicité, aggravés par des conditions de vie difficiles, sur le développement psychomoteur des enfants talibés.

À cela s'ajoute le développement d'actions simples et peu onéreuses visant à améliorer concrètement les conditions matérielles et pédagogiques des enfants talibés.

Parmi les points qui peuvent être considérés comme des facteurs de succès, on peut noter :

### **- Le climat de confiance**

Le statut de maîtres arabes des principaux responsables de l'agence d'exécution a grandement facilité le déroulement des activités sur le terrain. En effet, en utilisant l'arabe comme langue de communication et en s'appuyant sur les préceptes de l'islam et les sourates du Coran, les responsables de l'Agence d'exécution ont pu construire le message qui sied pour sensibiliser et faire approprier les objectifs du programme d'action aux maîtres coraniques, qui assimilent souvent la lutte contre la mendicité à de l'hostilité vis-à-vis de la religion musulmane.

La mise en place d'un partenariat entre l'agence d'exécution et le collectif national des écoles coraniques et serignes daaras illustre à bien des égards l'adhésion des maîtres coraniques aux objectifs du programme mais aussi le climat de confiance qui a sous-tendu la réalisation des activités.

### **- la pertinence des activités développées**

Les activités réalisées ont correspondu aux préoccupations identifiées dans le cadre de l'environnement socio-pédagogique des daaras. Pour une fois, un programme d'action bien structuré s'est attaqué aux conditions matérielles et d'apprentissage des daaras en améliorant le vécu quotidien des enfants talibés à travers des activités simples, mais efficaces, comme l'aménagement de toilettes mais aussi la dotation de matelas de couchage et de produits d'hygiène et d'entretien. Ces actions, bien que n'ayant pas une portée générale dans les différentes collectivités locales couvertes par le programme d'action, ont montré leur impact très positif quant à l'amélioration de l'état de santé des enfants talibés. Il en est de même des aspects pédagogiques comme l'introduction dans les apprentissages du module de l'alphabétisation en

français qui non seulement a été bien accueillie par les maîtres coraniques et les enfants mais a doté ces derniers de connaissances leur permettant de vivre dans un environnement lettré ; un test positif vers le trilinguisme conçu par le ministère de l'Éducation nationale dans le cadre de la modernisation des daaras.

### **- la recherche de durabilité des actions**

Le programme d'action s'est évertué tout au long de sa mise en œuvre à créer les conditions de sa pérennisation, c'est-à-dire à faire en sorte que les maîtres coraniques ne reviennent pas sur leur décision de soustraire les enfants du phénomène de la mendicité. Deux actions majeures militent pour cela :

- d'abord l'institution des « ndeyu daaras » participe fortement de la prise en charge des enfants talibés dans les zones couvertes en dépit de la conjoncture assez difficile ;
- ensuite, le financement d'Activités génératrices de revenus (AGR), permet à ces derniers de tirer des ressources susceptibles de se substituer aux revenus procurés par la mendicité des enfants et d'assurer le minimum d'entretien aux enfants pensionnaires.

Afin d'assurer une reproductibilité de cette bonne pratique dans d'autres localités et à grande échelle, l'approche gagnerait à prendre en compte les conditions d'existence des daaras, les conditions de vie des enfants talibés au sein des daaras et les préoccupations des maîtres coraniques. Aussi, il est important de veiller à impliquer des acteurs du secteur dans la mise en œuvre afin d'assurer une acceptation de la stratégie par les bénéficiaires.

### **III. Prochaines étapes ou comment développer cette Bonne Pratique ?**

*Cette bonne pratique pourrait-elle bénéficier d'études ou de recherches ?*

L'appui aux daaras a constitué un aspect important des stratégies mises en œuvre par le projet inter-agences

pour l'amélioration de la situation des enfants à risques au sein de la commune de Mboro et des Communautés rurales de Taïba Ndiaye, Darou Khoudoss et Ngoundiane. La mise en œuvre de la bonne pratique n'a pas bénéficié d'études préalables mais elle s'est inspirée des études réalisées dans le cadre du même projet avec d'autres agences d'exécution partenaires. C'est dire toute l'importance que pourrait comporter la réalisation d'études préalables à toute stratégie inscrite dans le même objectif au titre de l'offre d'alternatives viables aux enfants exploités par la mendicité.

*Quels autres types d'actions amplifieraient cette bonne pratique ?*

La capitalisation des acquis de l'expérience et la diffusion de cette bonne pratique pourraient impliquer une dissémination et une promotion de l'approche au niveau d'autres localités non touchées par le projet. L'appui de l'initiative dans le cadre de projets et programmes plus élargis constituerait un gage de durabilité et d'amplification de la bonne pratique au titre de l'élimination de l'exploitation des enfants par la mendicité.

*Cette bonne pratique a-t-elle des conséquences sur les politiques de lutte contre le travail des enfants ?*

L'introduction de l'alphabétisation en français pour les enfants talibés dans les écoles d'enseignement coranique et arabe ainsi que l'offre d'alternatives de formations qualifiantes et de possibilités de développement d'activités génératrices de revenus pour les maîtres coraniques influent positivement sur les politiques publiques en matière de lutte contre le travail des enfants d'une part, et d'autre part de promotion de la lutte contre la pauvreté favorisée dans un certain sens par l'utilisation massive d'enfants dans la mendicité.

## Bonne pratique II

### Thème :

Contribution à l'élimination des pires formes de travail des enfants par l'éducation non formelle

<b>Projet</b>	<b>Projet d'alphabétisation et d'éducation de base non formelle pour la lutte contre les pires formes de travail des enfants dans la région de Thiès</b>	<b>Pays</b>	SÉNÉGAL
<b>Date</b>	Décembre 2012	<b>Domaine d'intervention</b>	Education non formelle des enfants et des parents.

### I. Contexte du projet dans lequel s'applique la bonne pratique

Des efforts considérables ont été fournis au cours des dernières années par les pouvoirs publics et différents acteurs de l'éducation, pour renforcer le système éducatif en ressources humaines, en moyens, équipements et en programmes de formation.

Malgré ces efforts, les infrastructures scolaires restent insuffisantes en nombre et en qualité mais aussi mal réparties dans l'espace tandis que le personnel est toujours déficitaire avec le recours aux classes de doubles flux et multigrades d'une part, et d'autre part, aux enseignants volontaires et vacataires.

Le système éducatif est très sélectif et met annuellement en rupture scolaire plusieurs milliers d'élèves. Ces enfants déscolarisés s'ajoutent au grand nombre d'enfants non scolarisés pour constituer un groupe fortement exposé au travail précoce. Une situation de risque d'absorption par le travail des enfants est ainsi favorisée par les nombreuses exclusions de l'école (enfants non scolarisés et déscolarisés) qui constituent un public de jeunes particulièrement démunis et vulnérables.

Le système scolaire sénégalais subit annuellement une hémorragie de plusieurs milliers d'enfants dont bon nombre sont constitués de ruraux. À ces enfants ne s'offrent souvent que la rue, l'apprentissage d'un métier ou le travail.

À ces contraintes liées au système scolaire s'ajoute la crise économique et sociale qui s'est manifestée depuis le début des années 80 avec les politiques d'ajustement structurel. Cette crise s'est traduite au Sénégal par l'effritement des solidarités traditionnelles, avec des conséquences désastreuses sur les populations les plus vulnérables notamment les enfants par le développement de la mendicité, l'augmentation des enfants de la rue, des enfants travailleurs, de la délinquance juvénile.

Ainsi sont réunies les principales causes du travail des enfants qui sont d'une part, la pauvreté créée par l'inégalité sociale et économique, et d'autre part, le manque de possibilités éducatives.

### Des réponses

L'État développe une politique de décentralisation visant à favoriser la participation des populations à la gestion des affaires. Entrée en vigueur depuis 1972, cette politique a été renforcée en 1996 par le transfert de compétences aux collectivités locales dans certains domaines dont l'éducation, la formation, la santé et l'environnement.

Le Sénégal s'étant résolument engagé en 1998 à l'instar des pays membres des Nations unies à promouvoir le développement du capital humain via l'investissement dans les secteurs sociaux stratégiques comme la santé et l'éducation, a initié depuis l'an 2000 un vaste Programme décennal de l'Education et de la Formation. Ce programme poursuit, entre autres objectifs, l'élargissement de l'accès, la démocratisation et l'équité dans l'offre d'éducation. L'amélioration de la qualité des services et des apprentissages, et la décentralisation de la gestion du système ont pour finalité la réduction de la pauvreté et l'amorce d'un développement humain durable à travers l'élimination des disparités d'ordre social, économique et culturel.

Face à cette situation, l'État en collaboration avec les partenaires au développement a mis en pratique des politiques, projets et programmes pour pallier ces difficultés.

Le projet inter agences pour l'amélioration de la situation des enfants à risques, réalisé dans la région de Thiès depuis 2009, en particulier dans la Commune de Mboro, les Communautés rurales de Taïba Ndiaye, de Darou Khoudoss et de Ngoundiane avec l'appui technique du Bureau international du Travail, à travers son programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) en est une émanation. Ce projet vient en appui aux initiatives nationales mises en œuvre depuis 1999 au Sénégal au titre de l'élimination des pires formes de travail des enfants en tant que priorité d'une dynamique dont l'aboutissement devrait être, à terme, une abolition définitive du travail des enfants sous toutes ses formes.

Ce projet repose sur une approche dénommée « Approche basée sur la zone » à travers laquelle les communautés constituent les acteurs et bénéficiaires principaux d'un processus de promotion de la sécurité humaine et de lutte contre la pauvreté extrême dont elles restent confrontées.

Les stratégies mises en œuvre par le projet en réponse aux difficultés relevées au niveau des communautés ont mis en exergue l'urgente nécessité de pallier le manque ou l'insuffisante instruction des populations. À ce titre, le projet inter-agences pour l'amélioration de la situation des enfants à risques au Sénégal a développé, en collaboration avec les partenaires au développement, des programmes d'action axés sur diverses thématiques au titre de ses actions menées dans les collectivités locales de Mboro, Taïba Ndiaye, Darou Khoudoss et Ngoundiane.

Le programme d'action à la base de cette bonne pratique documentée a été exécuté par l'ONG ANAFA (Association nationale pour l'Alphabétisation et la Formation des adultes) avec l'appui technique du programme IPEC du Bureau international du Travail et le concours financier du Gouvernement du Japon. Il est intitulé : « Projet d'alphabétisation et d'éducation de base non formelle pour la lutte contre les pires formes de travail des enfants dans la région de Thiès. » Le programme d'action a été exécuté sur 12 mois dans la Commune de Mboro, et les Communautés rurales de Taïba Ndiaye, Darou Khoudoss et Ngoundiane.

Ce programme d'action a été déroulé pour atteindre les trois objectifs suivants :

- Au terme de l'intervention, 400 enfants parmi lesquels 100 âgés de 7 à 14 ans à risques d'intégrer précocement le travail et 200 âgés de 15 à moins de 18 ans victimes de pires formes de travail des enfants (constitués de 200 garçons et 200 filles) dans la Commune de Mboro et les Communautés rurales de Taïba Ndiaye, Darou Khoudoss et Ngoundiane auront reçu une éducation de base.
- Au terme de l'intervention, le taux d'analphabétisme des parents d'enfants bénéficiaires du programme d'action dans la Commune de Mboro et les Communautés rurales de Taïba Ndiaye, Darou Khoudoss et Ngoundiane aura été réduit.
- Au terme de l'intervention, un mécanisme de suivi, de capitalisation et de valorisation de l'expérience développée dans le cadre du programme d'action aura été mis en place et fonctionnel.

## II. Quelle bonne pratique ? Et pourquoi ?

Avec l'appui du projet inter agences, l'ONG ANAFA a mis en place un dispositif d'éducation de base des enfants et de leurs parents dans la Commune de Mboro et les Communautés rurales de Taïba Ndiaye, Ngoundiane et Darou Khoudoss pour contribuer à l'amélioration du niveau d'instruction dans ces communautés. Le programme d'action y a été exécuté dans un contexte caractérisé par l'emploi massif des enfants de tous âges dans des activités dangereuses au niveau du secteur agricole, maraîcher et de l'apprentissage. Dans ces localités, les enfants sont utilisés dans le défrichage des champs, le labour, l'épandage des pesticides, la récolte, la manutention et la vente des produits agricoles. Beaucoup d'enfants le plus souvent des filles provenant surtout de la Communauté rurale de Ngoundiane sont victimes du phénomène de l'exode rural et confrontées aux difficiles conditions de vie dans les villes d'accueil.

Ces conditions ne favorisent pas un réel épanouissement de l'enfant et constituent un frein à l'éducation, base de leur future insertion socioprofessionnelle.

Aussi, dans les communautés rurales de Darou Khoudoss, de Taïba Ndiaye et de Ngoundiane, et la commune de Mboro, beaucoup d'enfants ont dû abandonner l'école pour devenir ouvriers agricoles, apprentis dans les transports en commun, les taxis brousse, la vente ou le lavage des légumes, le transport de bagages de toutes sortes et le travail domestique dans les centres urbains.

Le fait commun de tous ces enfants est l'analphabétisme dû à la non scolarisation ou à la déscolarisation précoce. Face à cette situation, l'ANAFA a développé une stratégie axée sur un système d'éducation de base non formelle avec plusieurs composantes adaptées en fonction de l'âge de l'enfant et de sa situation scolaire. La bonne pratique a été de développer à travers le programme d'action des mécanismes susceptibles de prévenir les pires formes de travail des enfants par le biais de l'éducation de base non formelle, qui comporte deux composantes : l'enseignement dans les écoles communautaires de base et l'alphabétisation fonctionnelle.

Il s'agit au préalable de procéder à l'identification de tous les enfants de 7 à 14 ans victimes de la déperdition scolaire précoce ou n'ayant jamais été scolarisés, des enfants travailleurs de 15 à 18 ans et des parents non scolarisés dans les quatre (4) zones d'intervention du projet.

D'autre part, il s'agit de procéder à l'ouverture d'une École communautaire de base (ECB) de 25 enfants par collectivité locale, victimes de déperdition précoce, pour des raisons diverses, et les enfants n'ayant jamais

été scolarisés, âgés de 7 à 14 ans. Ces enfants sont alphabétisés en français selon le curriculum de base de l'éducation pendant 9 mois et préparés à être insérés ou réinsérés dans le système éducatif formel.

Ensuite, des classes d'alphabétisation qualifiante sont ouvertes dans chacune des quatre collectivités locales pour alphabétiser des enfants travailleurs âgés de 15 à moins de 18 ans durant 6 mois, dans la zone d'intervention du projet.

Enfin, un programme d'alphabétisation fonctionnelle a été destiné aux parents des quatre (4) collectivités locales bénéficiaires du programme d'action. Chaque collectivité locale abritera 3 classes d'alphabétisation fonctionnelle sur une période de quatre (4) mois pour alphabétiser des parents d'enfants retirés des pires formes de travail.

Les compétences ainsi acquises par les parents alphabétisés les aideront à exercer des activités génératrices de revenus, d'être des vecteurs de sensibilisation et des sentinelles contre l'utilisation précoce et dangereuse des enfants au travail.

L'exécution du programme d'action dans les quatre collectivités locales d'intervention du projet a requis les actions majeures suivantes :

- identification et recrutement des bénéficiaires (enfants travailleurs ou à risques, parents responsables des enfants ciblés) du programme d'action;
- concertations sur les objectifs et définition des stratégies de mise en œuvre des activités d'alphabétisation ;
- appui à la mise en œuvre des actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation sociale contre le travail des enfants ;
- recrutement des moniteurs en alphabétisation;
- élaboration et validation des programmes d'alphabétisation en français et en langues nationales;
- ciblage des zones d'accueil et aménagement des classes devant abriter les cours d'alphabétisation dans les collectivités locales;
- dotation des classes en matériels didactiques pour l'alphabétisation ;
- suivi-supervision du déroulement des apprentissages dans les classes d'alphabétisation ;
- implication des communautés et particulièrement des parents des enfants concernés dans le suivi et l'évaluation des apprentissages;
- organisation de rencontres de partage et de capitalisation entre les partenaires et agences d'exécution impliqués dans le projet.

Cette pratique est applicable dans un contexte caractérisé par la recherche d'alternatives à l'éducation et à l'analphabétisme de communautés exposées à des conditions socio-économiques difficiles. Elle constitue une réponse et une contribution au suivi des politiques nationales d'éducation universelle et de lutte contre l'emploi précoce des enfants au travail.

L'approche s'inscrit en phase avec les dispositions des conventions internationales n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et 182 sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants, en ce sens qu'elle permet d'offrir aux enfants exposés au travail des alternatives viables pour leur insertion socio-professionnelle future.

L'adoption de cette approche pour d'autres projets nécessite la prise en compte des réalités locales et des contextes dans lesquels se dérouleront ces projets.

L'implication des différentes couches sociales que composent les communautés cibles et bénéficiaires, des autorités locales, des organisations communautaires de base, des partenaires au développement présents dans la zone cible, des organisations professionnelles locales, et des enfants eux-mêmes, durant tout le processus du projet et le suivi conjoint permanent de la mise en œuvre des activités constituent des aspects fondamentaux pour prétendre à des résultats satisfaisants.

Les principaux résultats de l'application de cette bonne pratique se sont traduits par les actions suivantes :

- recensement des bénéficiaires avec l'aide des commissions locales et des moniteurs ;
- quatre (4) volontaires sélectionnés et recrutés en relation avec les commissions locales pour la conduite des cours dans les ECB ;
- deux (2) superviseurs sélectionnés et recrutés pour le suivi et la supervision des cours d'apprentissage ;
- douze (12) moniteurs recrutés et renforcés sur le curriculum de base de l'Éducation non formelle pour la conduite des Classes d'Alphabétisation qualifiante (CAQ) ;
- douze (12) moniteurs en alphabétisation des Classes d'Alphabétisation fonctionnelle (CAF) sont formés sur le curriculum de base de l'Éducation non formelle ;
- douze (12) moniteurs recrutés pour la conduite des Classes d'Alphabétisation fonctionnelle (CAF) des parents ;
- cent quatre (104) enfants de 7 à 14 ans dont 50 filles ont participé aux cours des ECB en mai et juillet 2012 ;
- suivi des apprentissages par les 2 RDA des

- services d'éducation non formelle des IDEN des départements de Tivaouane et de Thiès ;
- établissement d'une convention de partenariat entre les IDEN et ANAFA pour le suivi par les services de l'IDEN des apprentissages ;
  - quatre (4) volontaires des ECB formés sur le Curriculum de base de l'Éducation nationale ;
  - les 2 superviseurs sont formés en techniques de suivi/supervision sur le curriculum de base de l'éducation ;
  - des kits de fournitures scolaires, de matériels didactiques et pédagogiques mis à la disposition des apprenants ;
  - concernant les manuels, les ECB ont reçu 100 livres de lecture de niveau 1, 100 livres de calcul et 25 livres de contes ;
  - les cours sont dispensés dans les 4 ECB, les 12 CAQ dans les collectivités locales de Ngoundiane, Taïba Ndiaye, Darou Khoudoss et Mboro ;
  - deux cent quatre-vingt-seize (296) enfants de 15 à moins de 18 ans dont 231 filles victimes des pires formes de travail des enfants ont fréquenté les classes d'alphabétisation qualifiante des mois de mai à juillet 2012 dans les collectivités locales de Mboro, Darou Khoudoss, Taïba Ndiaye et Ngoundiane ;
  - les 12 moniteurs en alphabétisation des CAQ sont formés durant 2 jours sur le Curriculum de base de l'Éducation non formelle ;
  - suivi des apprentissages par les 2 Responsables départementaux de l'Alphabétisation (RDA) des services d'éducation non formelle des Inspections départementales de l'Éducation nationale (IDEN) de Tivaouane et de Thiès Département ;
  - vingt (20) enfants des Classes d'Alphabétisation qualifiante des quatre collectivités d'intervention du projet sont formés en GERME (Gérer Mieux son Entreprise) niveau 1 ;
  - renforcement des capacités des volontaires sur le curriculum de base de l'éducation ;
  - renforcement des capacités des superviseurs en techniques de suivi-supervision ;
  - suivi mensuel des apprentissages par les RDA pendant les 9 mois, soit 9 suivis durant toute la durée du programme d'action ;
  - suivi/supervision mensuel des ECB, soit 18 suivis au total, par les superviseurs ;
  - 24. 630 présences effectives des apprenants enregistrées aux cours de décembre à mai 2012 ;
  - deux (2) évaluations formatives réalisées dans chacune des 4 ECB des 4 zones du programme d'action ;
  - mise en place à Taïba Ndiaye d'un comité des parents de l'ECB ;
  - ouverture de 12 classes d'Alphabétisation qualifiante (CAQ), soit 3 CAQ par Collectivité locale d'intervention du programme d'action ;
  - suivi mensuel des apprentissages, soit 6 suivis durant les 6 mois de la durée du programme des CAQ, par les RDA ;
  - 12 missions de suivi/supervision mensuels des CAQ réalisées par les superviseurs ;
  - 13 024 présences effectives enregistrées dans les cours durant les 6 mois de cours dans les ECB ;
  - mise en place de 12 comités de gestion dans les CAQ ;
  - 20 apprenants des CAQ formés en GERME niveau 1 à Mboro ;
  - 324 parents des enfants victimes des pires formes de travail dont 314 femmes ont fréquenté les classes d'alphabétisation fonctionnelle (CAF) des mois de mai et juillet 2012 dans les quatre collectivités locales d'intervention du projet : Commune de Mboro, Communautés rurales de Taïba Ndiaye, Darou Khoudoss et Ngoundiane ;
  - ouverture de 12 CAF soit 3 CAF par collectivité locale d'intervention ;
  - quatre (4) missions de suivi mensuel des apprentissages réalisées par les Responsables départementaux de l'Alphabétisation (DRA) durant les 4 mois de la durée du programme d'alphabétisation des parents ;
  - deux (2) missions de suivi-supervision mensuelles des CAF soit 8 missions au total réalisées par les superviseurs ;
  - 300 manuels de gestion sont mis à la disposition des auditeurs (trices) des 12 CAF dans les 4 collectivités locales d'intervention du projet ;
  - les cours sont dispensés dans les 12 CAF ;
  - 20 parents des CAF sont formés en GERME niveau 1 ;
  - mise en place de 12 comités de gestion et de salubrité dans les 12 CAF ;
  - présence effective enregistrée dans les CAF (10.356 présences effectives) ;
  - trois revues de performance sont réalisées dont une à Mboro et les deux autres à Thiès-commune avec l'ensemble des acteurs et intervenants dans les zones d'intervention du projet ;
  - une animation pédagogique est réalisée dans chacune des quatre (4) collectivités locales d'intervention du projet, les moniteurs des classes d'éducation non formelle avec les services de l'IDEN au profit du personnel de terrain des Agences d'Exécution partenaires du programme d'action ;
  - organisation de trois ateliers de revue sur les performances, pour une durée d'une journée chacun, regroupant des acteurs administratifs et

locaux, les agences d'exécution et les membres des commissions locales des zones d'intervention du projet ;

- les services de l'IDEN, les RDA, en charge de l'éducation non formelle, ont animé les ateliers d'animation pédagogique tenu respectivement dans les quatre collectivités d'intervention du projet ;
- évaluations formatives réalisées dans toutes les catégories d'enseignement ( ECB, CAQ et CAF) des 4 zones d'intervention du projet.

### - Les facteurs clés du succès

La bonne pratique novatrice développée par l'ONG ANAFA par le biais de son programme d'action a enregistré des résultats positifs grâce aux facteurs ci-dessous :

- conventions de partenariat avec les Inspections départementales de l'Éducation nationale (IDEN) de Tivaouane et de Thiès-département signées et validées par les autorités académiques ;
- mise en place de Comités de gestion des Classes d'Alphabétisation fonctionnelle (CAF) et de Comités de Classes dans les Classes d'Alphabétisation qualifiante ;
- distribution d'ouvrages de Gestion intitulés « Taaou Groupement » aux parents apprenants dans les Classes d'Alphabétisation fonctionnelle ;
- distribution de manuels de lecture et de mathématiques aux enfants des Écoles communautaires de base (ECB) ;
- suivi et supervision des apprentissages effectués par des superviseurs de zones d'intervention du projet pour veiller au bon déroulement des activités de formation ;
- suivi des apprentissages effectués par les services des IDEN, les Responsables départementaux d'alphabétisation, dans les classes des Écoles communautaires de base, les Classes d'Alphabétisation qualifiante, et les Classes d'Alphabétisation fonctionnelle ;
- formation des parents des enfants retirés des pires formes de travail des enfants en gestion de micro entreprise (GERME niveau 1) ;
- Établissement d'un tableau de suivi des apprenants (enfants et parents) bénéficiaires ;
- déroulement correct des apprentissages dans les différents niveaux de cours dans les quatre (4) collectivités locales d'intervention du projet ;

- participation des leaders locaux dans la mise en œuvre et le suivi des apprentissages.

Cette expérience est applicable dans beaucoup de domaines de la protection sociale des enfants autres que la lutte contre les pires formes de travail des enfants pour leur assurer une meilleure prise en charge et une réhabilitation sociale. Toutefois afin d'assurer à la démarche une bonne répliquabilité, des efforts devront être fournis pour une bonne connaissance et une prise en compte des réalités locales et des besoins des bénéficiaires, mais aussi des capacités des communautés.

Pour une effective reproduction des actions d'amélioration des conditions d'éducation des enfants et de leurs parents, il est important de veiller à la prise en compte des besoins des communautés, de la situation particulière des filles et de la capacité des structures à impliquer dans le processus.

### III. Prochaines étapes ou comment développer cette bonne pratique ?

Cette bonne pratique pourrait-elle bénéficier d'études ou de recherches ?

La mise en place des écoles communautaires de base pour l'alphabétisation des enfants et de leurs parents s'est inspirée des résultats de l'enquête de base réalisée dans la Commune de Mboro et les Communautés rurales de Taïba Ndiaye, Darou Khoudoss et Ngoundiane, laquelle étude a révélé qu'une bonne population d'enfants étaient soit non scolarisés, déscolarisés ou simplement exclus du système éducatif du fait de plusieurs facteurs sus-évoqués.

Quels autres types d'actions amplifieraient cette bonne pratique ?

La capitalisation de l'expérience et la diffusion de cette bonne pratique pourraient impliquer une promotion de l'approche au niveau des autres localités non touchées par le projet. L'appui de l'initiative dans le cadre de programmes plus élargis et à longue durée assurerait une meilleure garantie de développement de la bonne pratique et sa vulgarisation au titre de l'abolition effective des pires formes de travail des enfants dans la zone d'intervention.

Cette bonne pratique a-t-elle des conséquences sur les politiques de lutte contre le travail des enfants ?

L'offre d'éducation de base aux enfants non scolarisés, déscolarisés ou exclus du système scolaire, et l'amélioration de leurs conditions de vie représentent une réelle condition de réussite pour les enfants et un support au développement économique pour le pays.

Dans le cadre de l'évaluation de la bonne pratique à ces trois niveaux d'appréciation, l'expérience de pratique novatrice, ici caractérisée par la mise en place d'écoles communautaires de base, de classes d'alphabétisation qualifiante et de classes d'alphabétisation fonctionnelle pour les enfants et leurs parents a démontré que des effets positifs peuvent constituer les conséquences que celle-

ci peut avoir sur les politiques nationales sur l'éducation en général et de lutte contre le travail des enfants en particulier. Cette approche novatrice participe à la prise en charge de la préoccupation nationale que constitue l'éducation universelle des enfants et l'alphabétisation des parents.

## Bonne pratique III

### Thème :

Contribution des acteurs locaux dans les actions de lutte pour l'élimination des pires formes de travail des enfants

<b>Projet</b>	Institutionnalisation de cadres de concertation au niveau local	<b>Pays</b>	SÉNÉGAL
<b>Date</b>	Décembre 2012	<b>Domaine d'intervention</b>	Promotion de la sécurité humaine à travers la lutte contre le travail des enfants

### I. Contexte du projet dans lequel se donne la bonne pratique

Le projet inter agences pour l'amélioration de la situation des enfants à risques est réalisé dans la région de Thiès, en particulier dans la Commune de Mboro, les Communautés rurales de Taïba Ndiaye, de Darou Khoudoss et de Ngoundiane. Ce projet vient en appui aux initiatives nationales mises en œuvre depuis 1999 au titre de l'élimination du travail des enfants. La nouveauté du projet a été de définir et de mettre en œuvre une approche dénommée « Approche basée sur la zone » pour l'élimination du travail des enfants.

Appelant à une implication plus effective des communautés bénéficiaires et partant des besoins des populations bénéficiaires, la bonne exécution de la démarche a nécessité la création et la mise en place d'une dynamique plus participative et mieux harmonisée, traduite par l'implantation d'organes de suivi et de coordination : les commissions locales.

L'objet de la mise en place des commissions locales a été de créer des cadres de concertation et de suivi au niveau local dans lesquels seront traitées toutes les questions liées à la protection sociale des enfants en général, et à l'élimination des pires formes de travail des enfants en particulier.

Ces cadres devraient aussi permettre aux populations à la base de développer des mécanismes efficaces de lutte contre la pauvreté extrême et de prendre en charge par elles-mêmes l'éducation de leurs enfants.

Les commissions locales sont des organes chargés d'assurer le pilotage, l'orientation, la coordination, la supervision, le suivi et l'évaluation de toutes les actions de lutte contre le travail des enfants et de promotion de la sécurité humaine, par la protection des populations exposées à la pauvreté extrême au sein des zones d'intervention du projet. Elles permettent d'assurer une harmonisation des interventions dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet, de promouvoir la synergie entre les acteurs pour l'atteinte des objectifs de protection des enfants du travail et de lutte contre la pauvreté des communautés, particulièrement les parents des enfants bénéficiaires.

Quels qu'ils soient, les rôles et missions des commissions locales sont référencés sur l'objectif d'éliminer le travail des enfants, sous toutes ses formes et de lutter contre la pauvreté, en favorisant l'autonomisation des parents. Les commissions locales constituent des espaces de concertation et de partage de décisions sur des activités en cours ou en perspective portant sur la protection des enfants astreints ou exposés au travail et l'instauration d'une dynamique communautaire de développement socioéconomique local. Elles sont également implantées pour participer et suivre le processus de mise en place d'un système communautaire de suivi du travail des enfants et coordonner toutes les activités y afférentes. Elles rendent compte à la Collectivité locale sur toutes les actions menées au niveau local dans le cadre de la protection de l'enfant en général et en particulier au titre de la mise en œuvre du projet inter agences conjointement exécuté par le BIT et l'UNICEF.

Au titre de leurs missions, les commissions locales constituent les interfaces des intervenants au niveau local, les organes de référence, d'appui et de suivi-supervision, autrement dit les interlocutrices pour toutes interventions menées par des acteurs dans les quatre zones cibles (commune de Mboro, Communautés rurales de Darou Khoudoss, Ngoundiane, et Taïba Ndiaye) en matière de protection sociale des enfants en général et de lutte contre le travail des enfants en particulier.

Les commissions locales participent au nom de leurs collectivités respectives à l'élaboration, à la validation, au suivi et à l'évaluation des programmes d'action de lutte contre le travail des enfants dans leurs localités spécifiques et s'assurent de manière permanente de la bonne exécution et de la supervision des activités menées. À ce titre, elles accompagnent les différents intervenants (les agences d'exécution) dans leurs activités de lutte contre le travail des enfants et de promotion de la sécurité humaine.

Les commissions locales ont contribué à la bonne exécution du projet inter-agences, dans les quatre localités susmentionnées et ont participé à la réalisation des résultats positifs obtenus par le biais de leur réelle

implication aux activités mises en œuvre par les agences d'exécution sur le terrain, notamment dans la sensibilisation des communautés locales sur les risques liés au travail des enfants et les moyens de les prévenir, l'organisation communautaire dans le cadre du suivi des apprentissages des enfants dans les structures de formation et l'évaluation des acquis.

## II. Quelle bonne pratique ? Et pourquoi ?

Le projet a été exécuté dans un contexte de recrudescence de l'emploi des enfants dans les travaux dangereux du secteur non formel notamment dans le secteur de l'agriculture dans les collectivités locales de Mboro, Taïba Ndiaye, Darou Khoudoss et Ngoundiane. Les enfants y sont utilisés en grande partie, au détriment de leur scolarisation, dans le défrichage des champs, le labour, l'épandage des pesticides, la récolte, la manutention et la vente des produits agricoles. Nombre de ces enfants, le plus souvent les filles sont simplement envoyées en ville pour effectuer des travaux ménagers pour le compte de tiers dans des conditions particulièrement difficiles. Parfois certains enfants constitués le plus souvent de garçons se retrouvent dans des écoles d'enseignement arabe ou coranique, exploités par la mendicité.

Ces conditions ne favorisent pas un réel épanouissement de l'enfant ni une éducation de base à même de préparer son insertion socioprofessionnelle future.

En réponse à ces situations caractérisées par une précarité des conditions d'existence, d'éducation, de formation et de prise en charge, la mise en œuvre du projet inter agences BIT-UNICEF a permis d'expérimenter, à travers la mise en place de commissions locales, une dynamique de lutte contre le travail des enfants qui a donné des résultats satisfaisants.

Sur la base d'un planning pré-établi, les commissions locales établies dans la Commune de Mboro et les Communautés rurales de Taïba Ndiaye, Ngoundiane et Darou Khoudoss ont participé aux activités d'information, de sensibilisation, de mobilisation sociale et de communication sur le travail des enfants dans l'ensemble du territoire de leur collectivité locale.

Des rencontres périodiques de concertation et d'évaluation des activités de lutte contre le travail des enfants ont été tenues. Les commissions locales ont également tenu, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche basée sur la zone, des rencontres pour la planification, le suivi, l'évaluation et la capitalisation des interventions menées au niveau des localités spécifiques au titre de la lutte contre les pires formes de travail des enfants.

L'exécution des missions des commissions locales

implantées dans chacune des quatre collectivités locales d'intervention du projet a également permis de faciliter les actions majeures suivantes :

- identification et recrutement des populations (enfants travailleurs ou à risques, parents responsables des enfants ciblés) bénéficiaires du projet ;
- concertations sur les objectifs et définition des stratégies de mise en œuvre de l'approche basée sur la zone pour l'élimination des pires formes de travail des enfants et l'autonomisation des familles pour lutter contre la pauvreté extrême ;
- contribution aux différentes études et enquêtes menées dans le cadre du projet inter agences pour l'amélioration de la situation des enfants à risques dans la Commune de Mboro et les Communautés rurales de Taïba Ndiaye, Darou Khoudos et Ngoundiane, situées dans la région de Thiès ;
- appui aux agences d'exécution dans la mise en œuvre et le suivi des activités des programmes d'action ;
- appui à la mise en œuvre des actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation sociale contre le travail des enfants ;
- participation au recrutement des moniteurs en alphabétisation et des formateurs dans les filières de formation qualifiante retenues (menuiserie bois, menuiserie métallique, mécanique automobile, couture, teinture, broderie, etc) ;
- contribution à l'élaboration et la validation des programmes d'alphabétisation en français et en langues nationales ;
- ciblage des zones d'accueil et aménagement des classes devant abriter les cours d'alphabétisation dans les collectivités ;
- dotation des classes en matériel didactique pour l'alphabétisation ;
- dotation des ateliers en petit outillage et matière d'œuvre pour les activités pratiques d'apprentissage ;
- dotation de matériel de protection aux enfants en formation ;
- dotation de boîtes de pharmacie dans les ateliers et écoles d'enseignement coranique ;
- suivi-supervision du déroulement des formations et des cours d'appui dans les écoles formelles et classes d'alphabétisation ;
- implication des communautés et particulièrement des parents des enfants concernés dans le suivi et l'évaluation des apprentissages ;
- organisation de rencontres de sensibilisation sur les dangers liés au travail des enfants ;
- organisation de rencontres de partage entre les partenaires et organisations impliqués dans l'expérience.

Des visites périodiques ont été effectuées par les parents des enfants en compagnie des agences d'exécution des programmes d'action dans les lieux de formation pour s'enquérir des conditions d'apprentissage des enfants.

Cette pratique est applicable dans une perspective d'harmonisation, de coordination, de suivi et d'évaluation des stratégies de protection sociale de communautés astreintes à des conditions de vie difficiles, notamment de suivi de la mise en œuvre des politiques d'élimination du travail des enfants.

Mieux, l'approche permet de mesurer le niveau d'amélioration des connaissances des enfants par le biais d'évaluations périodiques des compétences. Elle permet également d'être en phase avec les dispositions des conventions internationales pour se conformer à l'âge minimum d'admission à l'emploi et à l'interdiction des pires formes de travail des enfants, telles que définies par les Conventions n° 138 et 182 de l'OIT.

L'adoption de cette approche pour d'autres projets nécessite la prise en compte des réalités locales et des contextes dans lesquels se dérouleront ces projets.

L'implication des différentes couches sociales que composent les communautés cibles et bénéficiaires, des autorités locales, des organisations communautaires de base, des partenaires au développement présents dans la zone cible, des organisations professionnelles locales, et des enfants eux-mêmes durant tout le processus du projet et le suivi conjoint permanent de la mise en œuvre des activités constituent des aspects fondamentaux pour prétendre à des résultats satisfaisants.

### **- Les facteurs clés du succès**

Les commissions locales fonctionnent sur la base d'une dynamique d'échange, de concertation et de partage pour l'atteinte de l'objectif d'une élimination effective du travail des enfants dans les localités d'intervention.

Dans sa démarche méthodologique, l'approche participative a été privilégiée.

Un bureau ou secrétariat exécutif a été élu de manière collégiale par les membres de chacune des quatre commissions locales pour constituer la section technique et administrative. La commission est présidée par le chef de la Collectivité locale ou son représentant.

Le recours à une démarche participative a favorisé :

- l'organisation et le fonctionnement des commissions locales;
- la bonne circulation et le partage de l'information ;
- le dialogue direct avec une définition commune des stratégies et critères de décision ;
- la critique responsable des décisions convenues ;

- la coordination des interventions ;
- un dialogue permanent et organisé ;
- le suivi et la supervision des actions réalisées au titre du projet.

L'expérience des commissions locales est applicable dans beaucoup de secteurs de la protection sociale en général, autres que la lutte contre le travail des enfants, pour assurer une meilleure prise en charge des communautés exposées à différents types d'insécurité entravant leur développement, aussi bien social qu'économique.

La démultiplication et la reproduction de cette démarche ne seront possibles que grâce à des efforts fournis pour une bonne connaissance et une prise en compte des réalités locales et des besoins des bénéficiaires mais aussi des capacités des communautés.

Il importe, dans le même esprit, de distinguer les actions en faveur des enfants dans le système d'apprentissage et d'éducation et leurs conditions en dehors des structures de formation notamment en famille et dans la société. S'il est possible de partager avec d'autres dispositifs ces fonctions multiples pour ne prendre en charge qu'une partie, cela rendrait la mission plus faisable pour certaines structures aux ressources limitées.

Pour une effective reproduction des actions d'amélioration des conditions des enfants et de leurs parents, tout projet épousant la démarche devrait aider à promouvoir une prise en compte des besoins spécifiques des communautés et de la capacité des structures impliquées dans les commissions locales dans l'affectation des rôles et missions qui leur seront assignées.

### **III. Prochaines étapes ou comment développer cette bonne pratique ?**

*Cette bonne pratique pourrait-elle bénéficier d'études ou de recherches ?*

La mise en place des commissions locales pour la promotion de la sécurité humaine, au sein des collectivités locales ciblées, n'a pas bénéficié d'études particulières mais elle a émané de larges concertations d'abord entre le BIT et l'UNICEF en tant qu'agences de coordination du projet mais aussi entre l'équipe de coordination du projet et les communautés bénéficiaires. Toutefois, l'approche mérite bien d'être évaluée et analysée dans sa démarche, ses actions et ses résultats, vu l'impact que l'implication des commissions locales a eu sur l'exécution des actions de prévention et de retrait de milliers d'enfants des pires formes de travail et sur l'amélioration des formations et des conditions de vie des parents pour une meilleure prise en charge de la scolarité des enfants.

Quels autres types d'actions amplifieraient cette bonne pratique ?

La capitalisation de l'expérience et la diffusion de cette bonne pratique favoriseront déjà une amplification de l'expérience. Cependant, il faudrait aussi une plus forte garantie de développement de la bonne pratique, son soutien dans le cadre des actions d'un programme plus élargi pour l'abolition effective des pires formes de travail des enfants et une autonomisation plus effective des parents.

Le développement des commissions locales par leur implantation au niveau national et leur renforcement dans les zones, où elles sont déjà présentes, permettrait de couvrir davantage de territoire et d'augmenter le nombre de bénéficiaires.

Cette bonne pratique a-t-elle des conséquences sur les politiques de lutte contre le travail des enfants ?

Si l'impact de l'expérience sur les politiques nationales de lutte contre le travail des enfants est difficile à mesurer, il n'en demeure pas moins qu'une meilleure offre de formation aux enfants exclus du système scolaire et l'amélioration de leurs conditions de vie par une mobilisation, une organisation et une implication des communautés, en particulier des parents représentent une réelle condition de réussite dans ce domaine.

Dans le cadre de l'évaluation de la bonne pratique aux trois niveaux d'appréciation proposés c'est-à-dire de pratique novatrice, de pratique démontrée avec succès et de pratique reproduite, l'expérience des commissions locales a démontré que si dans le système de protection sociale en général les organes de coordination et de suivi sont monnaie courante dans le secteur de la promotion de la sécurité humaine, les commissions locales constituent une expérience innovante qui :

- prend en charge un problème social majeur « l'éducation et la formation des enfants défavorisés » ;
- motive, organise et mobilise les communautés qui sont des acteurs à haut potentiel d'actions dans les secteurs de la protection des enfants des pires formes de travail et de l'autonomisation des familles pour une prise en charge effective de la situation des enfants.

Pour ces raisons, cette expérience, à travers ses aspects institutionnels et opérationnels, a un impact et une réelle efficacité reconnues à la fois par les autorités locales, les artisans et les communautés bénéficiaires directs que sont les enfants et leurs parents comme, une expérience qui contribue à des changements positifs dans l'organisation et le fonctionnement du système de protection sociale.

Son potentiel de couverture du territoire communal et rural est démontré et son extension est fortement envisagée.

L'expérience gagnerait à être démultipliée au niveau des autres localités du territoire national. Toutefois, il faudrait que la dynamique puisse être inscrite dans une politique nationale stabilisée par les spécialistes du secteur. En ce sens, une telle approche pourrait avoir des répercussions positives dans l'application des politiques nationales en matière de lutte contre le travail des enfants, notamment par l'éducation et la formation et l'autonomisation des communautés astreintes à des conditions de vie et de travail difficiles.

En résumé à cette partie relative aux bonnes pratiques, il est apparu que grâce au projet, certaines agences d'exécution ont pu développer des expériences novatrices en matière de protection sociale des enfants qu'il convient de partager. Il s'agit de :

- l'introduction d'un système éducatif de base non formel, destiné aux enfants non scolarisés ou déscolarisés, et qui les prépare à une insertion/réinsertion dans le système éducatif formel ;
- l'introduction dans les daaras d'un système d'alphabétisation fonctionnelle en français, d'offres d'alternatives de formation qualifiante destinées aux talibés et d'un appui aux « serigne daaras » pour leur permettre de mener des AGR ;
- la mise en place de structures locales chargées de la mobilisation sociale, du suivi du travail des enfants.

Chacune de ces expériences a produit des résultats intéressants qu'il convient de suivre, consolider et soutenir pour un passage à l'échelle.

## LECONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS

L'étude a montré que la population locale de la zone d'intervention du projet se l'est bien appropriée et a participé avec engouement dans la mise en œuvre des activités auxquelles elle a été impliquée.

Cependant, la mise en œuvre du projet s'est faite suivant une stratégie faisant intervenir plusieurs Agences d'exécution. Certes, celle-ci présente des avantages, cependant, le manque de coordination dans la planification des activités a été à l'origine d'activités similaires qui ont affecté l'efficacité du projet.

En outre, l'implication des commissions locales dans les activités n'a été effectivement appliquée que par l'ONG principale dans chaque collectivité locale. Les autres l'ont fait dans une moindre mesure, allant jusqu'à ignorer la commission.

Par ailleurs, il a été déploré la courte durée du programme et la faiblesse des moyens d'action qui ont limité le nombre de bénéficiaires directs du projet.

Au terme de l'analyse, les recommandations ci-après ont été formulées :

- Mettre en œuvre les programmes d'action sur une durée de deux ans au minimum de manière à consolider les acquis et à créer les conditions

de transfert progressif des responsabilités aux acteurs locaux ;

- coordonner la planification des activités des différentes ONG qui interviennent dans une communauté rurale pour éviter les dualités ;
- préciser aux AE l'obligation d'impliquer fortement la commission locale durant toutes les étapes du déroulement de leurs cahiers de charge ;
- appuyer les commissions locales en moyens de communication et de déplacement pour leur permettre une plus grande efficacité ;
- évaluer de manière précise les coûts de la formation qualifiante selon les structures pour garantir un apprentissage complet à l'enfant inséré ;
- vérifier l'effectivité de l'utilisation du matériel de protection des enfants insérés dans les ateliers ;
- mettre en place des classes d'alphabétisation pour les enfants insérés dans les ateliers afin de faciliter la tâche aux formateurs ;
- faire le suivi des enfants insérés dans les ateliers et centres de formation qualifiante.

## DOCUMENTS CONSULTÉS

- Adjiwanou, V. (2001). « Conditions de vie des ménages togolais: différences entre classes socio-économiques ». Rapport de stage. Unité de Recherche démographique, Université de Lomé.
- Adjiwanou, V. (2003). « Les facteurs explicatifs des acquisitions scolaires des élèves du primaire : Evidence pour le Burkina Faso ». - Mémoire de DEA en Économie du développement. Centre d'Études et de Recherches en Économie internationale (CERDI – France).
- Assaad, R., Levison, D., Zibani, N. (2001). « The effect of child work on school enrollment in Egypt ».
- Basu, K., Van, P. (1998). « The economics of child labor », *The American economic review*, 88, (3): pp.450-477.
- Bommier, A., Shapiro, D. (2001). « Introduction à l'approche économique de la demande d'éducation » in « La demande d'éducation en Afrique : Etat des connaissances et perspectives de recherche » sous la Direction de Pillon M. et Yaro Y. Réseaux thématiques de recherche de l'UEPA.
- Boehm A. (1973). *Test des Concepts de base*, Les éditions du Centre de Psychologie Appliquée, Paris.
- Canagarajah, S. Coulombe, H. (1997). « Child labor and schooling in Ghana », Policy research working paper n°1844, World bank, Washington, D.C.
- CONFEMEN, Behagel L., Coustère P., Lepla F. (1999). « Les facteurs d'efficacité dans l'enseignement primaire : les résultats du programme PASEC sur neuf pays d'Afrique et de l'Océan indien ». Rapport de synthèse du programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN. Dakar.
- Diallo, Y. O. « Les déterminants du travail des enfants en Côte d'Ivoire », *Journal of economic literature*, I2, I3, J2, J4.
- Development consulting Group Etablissement de la situation de référence des enfants hors du système éducatif formel de la commune de Mboro ; BIT/IPEC 2011
- Development consulting Group Collecte des données sur les enfants de la communauté rurale de Taiba Ndiaye ; BIT/IPEC 2011
- Fayol M. (2002), « Lire et comprendre ». Communication au colloque « Vers la maîtrise de l'écrit pour tous » organisé par l'Association pour Favoriser une Ecole Efficace (A.P.F.E.E.) le 19 octobre 2002, Lyon.
- Grootaret, C, Patrinos, H.A. (Eds). (1998). *The policy of child labor: A comparative study*, New York: ST. Martin Press.
- Hallak, J. (2000). « Politiques éducatives et contenus d'enseignement dans les pays en développement ». Colloque international – Curriculum et contenus d'enseignement dans un monde en mutation : permanence et rupture- CURSEP, Amiens, 12-14 janvier 2000.
- Jaramillo A., Tientjen K. (2002). « Early Childhood Development in Africa : Can We Do More and Better for Less ? A Look at the Impact and Implications of Preschools in Cape Verde and Guinea ». *The World Bank Africa Region Human Development, Working Paper Series*. Washington, D.C. / World Bank, May 2001.
- Jensen, P. Nielsen, H. (1997). « Child labor or school attendance? Evidence from Zambia », *Journal of population economics*, 10 (4); 407-424.
- Kobiané, J-F. (2001). « Revue générale de la littérature sur la demande d'éducation en Afrique » in « La demande d'éducation en Afrique : Etat des connaissances et perspectives de recherche » sous la Direction de Pillon M. et Yaro Y. Réseaux thématiques de recherche de l'UEPA.
- Maitra, P., Ray, R. 2000. « The joint estimation of child participation in schooling and employment: Comparative evidence from three continents », *Journal of economic literature*, C2, D1, I3, J2, O1.
- Mingat A., Suchaut, B. (2000). « Les systèmes éducatifs africains : une analyse économique comparative ». De Boeck, coll. Pédagogie en développement.
- Mingat A., Rakotomalala R., Suchaut B. (1999). « Une analyse du fonctionnement de l'école primaire au Gabon : acquisitions et carrières scolaires des élèves », Rapport pour le M.A.E. 95p. IREDU.
- Mingat A., Rakotomalala R., Suchaut B. (1999), « Une analyse empirique des programmes de l'enseignement fondamental en Mauritanie », Rapport pour le projet Education- Formation, Nouakchott, 53 p. + annexes. IREDU.
- Mingat A., Winter C. (2002), *L'éducation pour tous en 2015*. Finances et développement, mars 2002.
- Michaleowa K., (2000). « Dépenses d'éducation, qualité de l'éducation et pauvreté : l'exemple de cinq pays d'Afrique francophone », Documents technique n°157, Centre de développement de l'O.C.D.E., avril 2000.
- Orivel F. (2002). *Les inégalités en matière d'éducation*. Conférence pour l'Université de tous les savoirs. Paris, 23 mai 2002.

# ANNEXES



Organisation  
internationale  
du Travail



Bureau international du Travail (BIT)  
Fonds des Nations unies pour l'Enfance (UNICEF)

**Programme international pour l'abolition du travail des enfants**

**« *Projet inter agences pour l'amélioration de la  
situation des enfants à risques au Sénégal* »**



CABINET DEVELOPMENT  
CONSULTING GROUP

**ÉTUDE D'IMPACT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET INTER  
AGENCES POUR L'AMÉLIORATION DE LA SITUATION DES  
ENFANTS À RISQUES AU SÉNÉGAL ET DE CAPITALISATION  
DES BONNES PRATIQUES EMERGENTES DANS LA COMMUNE  
DE MBORO ET LES COMMUNAUTÉS RURALES DE DAROU  
KHOUDOSS, TAÏBA NDIAYE ET NGROUNDIANE, SITUÉES DANS LA  
RÉGION DE THIÈS**

**GUIDE D'ENTRETIEN**

**Communauté Rurale /Commune :**

**Village / Quartier :**

**Novembre 2012**

**LES PERCEPTIONS / OPINIONS :**

Quelle perception avez-vous du phénomène du travail des enfants et ses pires formes ?

---

---

---

Comment qualifieriez-vous le projet inter agences au regard des objectifs et des résultats obtenus (efficaces ; inefficaces ; alternative au travail des enfants ; améliorables ; ...). Justifier.

---

---

---

**LES VÉCUS :**

Comment avez-vous vécu le projet : la prise de décisions sur le choix final des bénéficiaires ? ; mise en place des structures / la mobilisation des parties prenantes ; l'appropriation du projet par les acteurs impliqués; etc.

---

---

---

Comment avez-vous vécu le projet : concordance du déroulement du projet avec ce qui était attendu ; les imprévus ; les problèmes rencontrés et solutions prises ; réorientation et retard dans la mise en œuvre des activités et les motifs explicatifs; les goulots d'étranglement ; etc.

---

---

---

Comment avez-vous vécu le projet: performances des Agences d'exécution et de la commission locale / acteur (qualité des produits/services fournis ; délais de réactivité ; nature de la participation ; etc.) ; qu'est-ce qui se serait passé si cette structure / acteur n'existait pas dans le projet (incontournable ; indispensable ; symbolisme ; inutile ; etc.) ;

---

---

---

Comment avez-vous vécu le projet : forme et degré d'appropriation du projet; compréhension commune de l'esprit et de la finalité du projet (élimination du phénomène du travail des enfants et ses pires formes) ; intérêt manifesté et engagement dans le soutien du projet ;

---

---

---

Quels sont les changements induits par l'intervention du projet que vous avez perçus sur votre situation personnelle en tant que parents ? Sur la situation de vos enfants de moins de 18 ans ? Sur la situation de votre famille ? Et au niveau communautaire ?

---

---

---

Dans quelle mesure la formation dont vous aviez bénéficié, pendant la mise en œuvre du projet, vous a aidé ou non à changer la situation des enfants / vos conditions de vie personnelle en tant que parents ? Celles de vos enfants de moins de 18 ans ? Celles de votre famille ? etc.

---

---

---

En quoi le projet répond à un besoin de proximité (proximité par rapport à qui ?) ? Couverture des besoins/ contraintes pour les enfants, parents et famille ? En quoi met elle en avant des communautés à la base ?

---

---

---

Valeur ajoutée du projet ? Quels éléments du projet ont influé sur les résultats ? Comment?

---

---

---

Dans quelle mesure les collectivités locales, les commissions, comités et communautés se sont-ils appropriés le projet (et l'initiative qu'il sous-tend) ?

---

---

Quel est l'impact du projet sur la situation des enfants ? Élimination du travail des enfants, scolarisation ; formation, etc.

---

---

---

Comment s'est fait le suivi des activités ? Dans quelle mesure le dispositif de suivi a-t-il été opérationnel ? comment les données sur les enfants sont collectées ? Quels acteurs ont participé au dispositif de suivi ?

---

---

#### **LES PERSPECTIVES :**

S'il vous était demandé de proposer des améliorations au projet, quelles propositions avanceriez-vous (autres considérations qui auraient pu optimiser l'efficacité et l'efficience du dispositif ; etc.). Justifier.

---

---

Quelle serait la nature de l'appui que vous pensez pertinent pour produire des changements notables sur la situation des enfants et vos conditions de vie ?

---

---

Comment percevez-vous l'engagement des acteurs, notamment le conseil rural dans la pérennisation /extension des actions pour l'élimination du travail des enfants/, pour réduire les chocs de quelque nature que ce soit sur les enfants et leurs environnements, familiaux ;

---

---

Dans quelle mesure le projet a amélioré la sécurité humaine ? violence faite aux enfants ? Pires formes de travail ? Respect des droits à l'éducation ?

---

---

---



Organisation  
internationale  
du Travail



Bureau international du Travail (BIT)  
Fonds des Nations unies pour l'Enfance (UNICEF)

**Programme international pour l'abolition du travail des enfants**

**« *Projet inter agences pour l'amélioration de la situation des enfants à risques au Sénégal* »**



CABINET DEVELOPMENT  
CONSULTING GROUP

**ÉTUDE D'IMPACT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET INTER AGENCES POUR L'AMÉLIORATION DE LA SITUATION DES ENFANTS À RISQUES AU SÉNÉGAL ET DE CAPITALISATION DES BONNES PRATIQUES EMERGENTES DANS LA COMMUNE DE MBORO ET LES COMMUNAUTÉS RURALES DE DAROU KHOUDOSS, TAÏBA NDIAYE ET NGROUNDIANE, SITUÉES DANS LA RÉGION DE THIÈS**

**QUESTIONNAIRE MENAGE**

N° .....

**Communauté Rurale /Commune :**

**Village / Quartier :**

**Novembre 2012**

**I. IDENTIFICATION DU CHEF DE MENAGE**

**1.1.Nom et Prénom :**

**1.2.Age :**

**1.3.Profession :**

**1.4.Niveau d'instruction :** Primaire  Secondaire  Universitaire

Alphabétisation  Arabe  Aucun

**1.5.Situation matrimoniale :** Célibataire  Marié(e)  Veuf (ve)  Divorcé (e)

**II. NIVEAU DE RÉDUCTION DU TRAVAIL DES ENFANTS**

**1.6. Le projet a-t-il développé des activités dans votre village ?**

Oui  Non

**1.7. Si oui, lesquelles ?**

- A. Plaidoyer pour une meilleure protection des enfants
- B. Organisation, sensibilisation et mobilisation sociale contre le travail des enfants;
- C. Appui à l'enregistrement des naissances ;
- D. Appui à l'autonomisation des familles en situation de risque ;
- E. Renforcement des mécanismes communautaires de protection de l'enfant ;
- F. Promotion de la participation des groupements de jeunes et d'enfants dans la protection de l'enfant.
- G. Appui à la scolarisation
- H. Formation qualifiante
- I. Autres, à préciser.....

**1.8. Ces actions ont-elles été utiles ?**

Oui  Non

**1.9.Si oui, en quoi ?**

Augmentation des effectifs des écoles  Amélioration des résultats scolaires

Accès des enfants à l'école  Diminution des enfants en situation de travail

Prévention des pires formes de travail des enfants  Autres, préciser.....

**1.10. Quelles sont, selon vous, les actions les plus utiles du projet ?**

1.....

2.....

3.....

**1.11. Les services offerts par le projet ont -t-ils été utiles pour l'éducation et la formation des enfants dans le village/ quartier ?**

Très utile  Peu utile  Pas utile

Autres, Préciser.....

**1.12. Si utile, en quoi ?**

Obtention de pièce d'état civil  Inscription à l'école

Dotation de fournitures  Cours de renforcement

Alphabétisation  Amélioration des conditions d'apprentissage

Formation qualifiante  Autres, préciser.....

**1.13. Si pas utile, pourquoi ?**

Services insuffisants  Peu d'élèves bénéficiaires

Sélection non transparente des enfants bénéficiaires

Autres, préciser.....

### III. IMPACT DE L'ABA

#### 3.1. Comment appréciez-vous le mode d'intervention du projet (plusieurs intervenants dans une zone, mise en place d'une commission locale) ?

Très bien  Bien  Assez bien  peu bien  pas du tout bien

#### 3.2. Si c'est positif, en quoi ?

Participation de la communauté  Appropriation par les acteurs locaux   
Renforcement des capacités  Implication des enfants   
Autres, préciser.....

#### 3.3. Si c'est négatif, en quoi ?

Faiblesse des moyens d'action  Non fonctionnalité de la commission   
Non participation de la communauté  Courte durée du programme   
Autres, préciser.....

#### 3.4 Quel a été le rôle des communautés dans la planification des actions du projet ?

.....  
.....  
.....  
.....

### IV. DURABILITÉ

#### 4.1. Pensez-vous que les activités menées par le projet seraient poursuivies par d'autres organisations à la fin de ce projet ?

Oui  Non

#### 4.2. Si oui, lesquelles ?

Conseil rural  ASC  GPF  Commission locale   
École  APE  Autres, à préciser.....  
Si non, pourquoi ?

Absence de capacités techniques  Absence de ressources financières   
Absence de ressources matérielles  Manque d'organisation   
Autres, à préciser.....

#### 4.3. Quelle est votre perception sur l'éducation des enfants dans le village/quartier et la communauté rurale/commune ?

.....  
.....  
.....  
.....







Document réalisé par le Programme international pour l'abolition du travail des enfants du Bureau international du Travail (IPEC-BIT), pour analyser les effets et bonnes pratiques du « Projet inter agences (BIT-UNICEF) pour l'amélioration de la situation des enfants à risques au Sénégal »

**Financement :** Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine (UNTFHS)

- Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA)

